

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BIWER



BUDGET 2019

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	120	Coordination administrative
	121	Affaires générales
	123	Recette communale
	127	Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter)
	129	Autre Coordination administrative
	130	Coordination technique
	131	Urbanisme
	132	Bâtiments communaux
	135	Travaux et services techniques
	139	Autre Coordination technique
	140	Coordination des relations publiques
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
2		Protection sociale
	223	Repas sur roues
	224	Téléassistance
	229	Autre Troisième âge
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	251	Subventions d'études
	259	Autre Jeunesse
	260	Précarité sociale
3		Ordre et sécurité publics
	310	Services d'ordre
	322	Service d'incendie et de sauvetage
	329	Autres Services de secours
4		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	422	Distribution de gaz naturel

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
	424	Combustibles organiques
	425	Production et Distribution de l'électricité
	452	Réseaux de télédistribution
	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	519	Autre Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	532	Mesure d'économie d'énergie
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	622	Circulation
	623	Parking
	624	Voirie vicinale
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	628	Hygiène publique
	630	Alimentation en eau
	631	Captage
	634	Stockage
	635	Distribution
	636	Analyses
	639	Autre alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
8		Loisirs, culture et culte
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	839	Autres Services culturels
	850	Cultes
	860	Fêtes publiques

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
9	890	Autres loisirs, culture et cultes
		Enseignement
	911	Education précoce
	912	Education préscolaire
	913	Enseignement primaire
	919	Autre Enseignement fondamental
	931	Cantines scolaires
	932	Transport scolaire
	933	Excursions
	934	Service médical
939	Autres Services annexes à l'enseignement	

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Affaires économiques	4	
Affaires générales		121
Agriculture		411
Alimentation en eau		630
Analyses		636
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre alimentation en eau		639
Autre Coordination administrative		129
Autre Coordination technique		139
Autre Enseignement fondamental		919
Autre Gestion des déchets		519
Autre Jeunesse		259
Autre Troisième âge		229
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres loisirs, culture et cultes		890
Autres Services annexes à l'enseignement		939
Autres Services culturels		839
Autres Services de secours		329
Autres types de protection de l'environnement		590
Bâtiments communaux		132
Cantines scolaires		931
Captage		631
Centre des citoyens (Etat civil et Bürgercenter)		127
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Cimetières		626
Circulation		622
Codes Techniques	0	
Combustibles organiques		424
Commissions consultatives		113
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Coordination administrative		120
Coordination des relations publiques		140

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Coordination technique		130
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Distribution		635
Distribution de gaz naturel		422
Eclairage public		640
Education précoce		911
Education préscolaire		912
Enseignement	9	
Enseignement primaire		913
Excursions		933
Fêtes publiques		860
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hygiène publique		628
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs, culture et culte	8	
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Parking		623
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Précarité sociale		260
Production et Distribution de l'électricité		425
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Recette communale		123
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Réseaux de télédistribution		452
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Service d'incendie et de sauvetage		322
Service médical		934
Services d'ordre		310
Services généraux des administrations publiques	1	
Stockage		634
Subventions d'études		251
Sylviculture		412
Téléassistance		224
Terrains de sports		821
Transport scolaire		932
Travaux et services techniques		135
Urbanisme		131
Voirie vicinale		624

SITUATION DES EMPRUNTS

NEANT

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	362 638,24	0,00	368 056,55	0,00		
<i>791000/99001</i>	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	362 638,24	0,00	368 056,55	0,00		
	2018: Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2017 par le conseil communal dans sa séance du 28/06/18. Le conseil communal approuve la proposition du collège échevinal de décharger certaines recettes restant à recouvrer pour un montant de 621,80 €.						
	Total 036	362 638,24	0,00	368 056,55	0,00		
	Total général 0	362 638,24	0,00	368 056,55	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/112/	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	0,00	2 000,00	3 680,02	3 680,02		
<i>748310/99001</i>	<i>Remboursement par le fonds pour dépenses communales: Elections et référendum</i>	0,00	2 000,00	3 680,02	3 680,02		
	2017: élections communales en octobre suivant circulaire budgétaire 2018 no 3514 2018: élections législatives 2019: élections européennes						
	Total 112	0,00	2 000,00	3 680,02	3 680,02		
2/120/	120 Coordination administrative						
705100	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	500,00		
<i>705100/99001</i>	<i>Matériel technique et informatique (Hardware et Software) destinés à la revente</i>	0,00	0,00	0,00	500,00		
	vente des anciens pc de la commune au personnel communal						
707250	Taxes de chancellerie	4 107,00	7 500,00	5 000,00	5 000,00		
<i>707250/99001</i>	<i>Taxes de chancellerie</i>	4 107,00	7 500,00	5 000,00	5 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	Secrétariat communal - bureau de la population. svt décision CC 02/2007-3 du 27/04/2007, appr. par arrêté grand-ducal du 21/11/2007 et du MI 04/12/2007. * émission de certificats, légalisations, extraits, actes, copies conformes:3,50€ par unité. * carte d'identité: 6€ par unité * mariage: 50€ svt.délibération 06/2014-3 du CC du 12/12/2014;taxe de chancellerie par réception d'une déclaration de partenariat:50€;appr. par arrêté grand-ducal du 27/02/2015 et MI du 24/03/2015, réf.:MI-DCF-4.0042/NH (35406).						
746000	Indemnités d'assurance touchées	5 774,46	9 500,00	13 380,09	500,00		
<i>746000/99001</i>	<i>Indemnités d'assurance touchées suite à un sinistre</i>	5 774,46	9 500,00	13 380,09	500,00		
	2018: bornes endommagées: 8.650,16 + fenêtre: 751,73€ + chantier crèche: 3.978,20						
	Total 120	9 881,46	17 000,00	18 380,09	6 000,00		
2/130/	130 Coordination technique						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	0,00	250,00	0,00	250,00		
<i>706120/99001</i>	<i>Mise à disposition de main d'oeuvre et utilisation des machines / engins communaux</i> <i>Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements</i>	0,00	250,00	0,00	250,00		
	svt délibération CC 06/2013-3 c)b)d) les tarifs s'élèvent à: 35€ par heure de mise à disposition de main d'oeuvre 17,5€ par heure d'utilisation d'engins 29€ par heure d'utilisation de machines. Décision approuvée par le MI le 15/01/2014, référence 4.0042 (20176). Le service technique est chargé de communiquer annuellement les indications nécessaires à la recette communale.						
707220	Taxes liées à l'urbanisation	8 350,50	8 000,00	5 700,00	6 500,00		
<i>707220/99001</i>	<i>Taxe de chancellerie</i>	8 350,50	8 000,00	5 700,00	6 500,00		
	svt. décision CC 02/2007-3 du 27/04/2007, appr. par arrêté grand-ducal du 02/05/2008 et du MI 13/05/2008. *80€ par autorisation préalable						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/130/	130 Coordination technique						
	svt. décision CC 01/2010-15 du 03/03/2010, appr. MI du 08/09/2010. Mise à disposition d'un espace sur le panneau indicateur de la zone d'activités 'op Huefdréisch' à Wecker: 40€ par espace par an						
	svt. décision 06/2014-3 du conseil communal de la commune de Biwer du 12 décembre 2014, approuvée par arrêté grand-ducal du 27/02/2015 et par le MI le 24/03/2015, réf.:MI-DCF-4.0042/NH (35538). Bâtisses-par autorisation: *petites constructions, modifications, transformations, aménagement alentours, abris, façades, clôtures, murs, marquises, enseignes,etc.: 50€ *constructions importantes, maison unifamiliale/paysanne, hangar, étable, écurie,etc.: 300€ *construction destinée à recevoir un commerce ou une fabrication artisanale ou industrielle: 600€ *pour un immeuble/une maison plurifamiliale comprenant plus d'une habitation/d'un logements: 300€ et +250€ pour chaque unité de logement supplémentaire (>1) *par autorisation de morcellement: 100€ Introduction d'un PAP dans la procédure d'instruction: *par PAP comprenant 1-4 places à bâtir: 1.000€ et + 200€ par place supplémentaire (>4)						
	svt. décision 06/2014-3 du CC 12/12/2014, approuvée par arrêté grand-ducal du 14/06/2015 et par le MI le 17/06/2015, réf.: MI-DFC-4.0042/NH (35407) Procédure relative aux établissements classés: autorisation de la classe 1: 100€ autorisation de la classe 2: 250€ 2019: discussion au sujet de l'adaptation des taxes en matière de construction. Prévoir mise à disposition de panneaux "Grousswiss"						
748380	Autres remboursements	2 966,57	0,00	0,00	0,00		
748380/99001	Autres remboursements	2 966,57	0,00	0,00	0,00		
	Total 130	11 317,07	8 250,00	5 700,00	6 750,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	93 452,00	94 000,00	94 156,10	94 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110/99001	<i>Impôt foncier</i> 2018: suivant rôle arrêté par le CBE 2019: séance du conseil communal du 31/05/2018 A: 300% B: 300%	93 452,00	94 000,00	94 156,10	94 000,00		
707120	Impôt commercial	454 941,93	662 303,83	499 071,29	517 723,92		
707120/99001	<i>Impôt commercial</i> 2017 et 2016 rectifié: suivant circulaires budgétaires n° 3420 et 3427 du 24.10.2016 et du 21.11.2016 ainsi que suivant la lettre du Ministère de l'Intérieur du 25.10.2016: budget rectifié 2016: résultat du compte 2015 +16,4 % budget 2017: max. + 19,9 % suivant nouvelle méthode de calcul Pour 2017: séance du cc du 7 juin 2016 fixant le taux multiplicateur à 300% suivant circulaire budgétaire 2018 no 3514 rectifié 2017: +4.2 % par rapport au budget 2017 budget 2018: +7.6 % par rapport au budget 2017 2019: suivant circulaire budgétaire n°3640 du 06/11/18 - variation budget rectifié 2018 par rapport au compte 2017 = +9,7% - variation budget 2019 par rapport au compte 2017 = +13,8%	454 941,93	662 303,83	499 071,29	517 723,92		
707140	Taxe sur les chiens	4 800,00	5 000,00	4 900,00	5 000,00		
707140/99001	<i>Taxe sur les chiens</i> svt. règlement-taxe communal du 27/10/2006, appr. arrêté grand-ducal du 15/06/2007. 25€ par chien par an.	4 800,00	5 000,00	4 900,00	5 000,00		
744510 G	Fonds Communal de Dotation Financière	0,00	0,00	0,00	0,00		
744510/99001 G	<i>Fonds Communal de Dotation Financière</i> 2017 et 2016 rectifié: suivant circulaires budgétaires n° 3420 et 3427 du 24.10.2016 et du 21.11.2016 ainsi que suivant la lettre du Ministère de l'Intérieur du 25.10.2016 budget rectifié 2016: résultat du compte 2015 + 4,2 % budget 2017: suivant nouvelle méthode de calcul FDG - voir article 2/170/74560/99001G	0,00	0,00	0,00	0,00		
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	4 981 042,41	5 238 108,53	5 399 449,97	5 758 085,03		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
744560/99001 G	Fonds de dotation globale des communes 2017 et 2016 rectifié: suivant circulaires budgétaires n° 3420 et 3427 du 24.10.2016 et du 21.11.2016 ainsi que suivant la lettre du Ministère de l'Intérieur du 25.10.2016 budget rectificatif 2016: résultat du compte 2015 + 4,2 % budget 2017: suivant nouvelle méthode de calcul FDG - voir article 2/170/744510/99001 suivant circulaire budgétaire 2018 no 3514 rectifié 2017: +1.7 % par rapport au budget budget 2018: +6.8 % par rapport au budget 2017 2019: suivant circulaire budgétaire n°3640 du 06/11/18 - variation budget rectificatif 2018 par rapport au compte 2017 = +8,4% - variation budget 2019 par rapport au compte 2017 = +15,6%	4 981 042,41	5 238 108,53	5 399 449,97	5 758 085,03		
744580 G	Autres dotations non affectées	194 210,21	50 000,00	263,56	0,00		
744580/99001 G	Autres dotations non affectées suivant information Ministère de l'Intérieur du 24 novembre 2016 suivant information Ministère de l'Intérieur du 16 novembre 2017: autorisation de porter en recette une compensation budgétaire endéans la fourchette allant de 0 à 66.474 euros. 2019: suivant information du 13/12/2018 du Ministère de l'Intérieur, les seuils sont atteints donc plus de mesures compensatoires.	194 210,21	50 000,00	263,56	0,00		
	Total 170	5 728 446,55	6 049 412,36	5 997 840,92	6 374 808,95		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	85 914,83	5 000,00	35 000,00	35 000,00		
748391/99001	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines Indication pour mémoire. L'Administration de l'Enregistrement ne procède pas à des remboursements mais retient le solde excédentaire pour compenser un éventuel débit ultérieur.	85 914,83	5 000,00	35 000,00	35 000,00		
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	1 317,73	1 500,00	3 842,48	1 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
748392/99001	Remboursements par la Mutualité des Employeurs et Caisse de Sécurité Sociale des salariés à tâches manuelles (anciens ouvriers)	1 317,73	1 500,00	3 842,48	1 500,00		
755210	Intérêts sur comptes courants	6 548,94	5 000,00	300,00	0,00		
755210/99001	Intérêts sur compte courant	6 548,94	5 000,00	300,00	0,00		
755300	Intérêts sur créances commerciales	423,57	0,00	7,45	50,00		
755300/99001	Intérêts sur créances commerciales	423,57	0,00	7,45	50,00		
	Intérêts perçus dans le cadre de procédures de recouvrement par huissier de justice.						
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	1 828,57	0,00		
768000/99001	Autres produits exceptionnels divers	0,00	0,00	1 828,57	0,00		
	Total 180	94 205,07	11 500,00	40 978,50	36 550,00		
	Total général 1	5 843 850,15	6 088 162,36	6 066 579,53	6 427 788,97		
2/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	16 577,50	15 000,00	18 000,00	15 000,00		
706060/99001	Vente de repas sur roues	16 577,50	15 000,00	18 000,00	15 000,00		
	svt. décision 06/2012-5 du CC du 13/12/2012, appr. MI 30/01/2013 Prix de vente 9,50€ par repas depuis le 01/01/2013.						
	Total 223	16 577,50	15 000,00	18 000,00	15 000,00		
2/259/	259 Autre Jeunesse						
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	0,00	0,00	0,00	2 335,00		
744118/99001 G	Subvention de l'Etat pour le Late Night bus	0,00	0,00	0,00	2 335,00		
	svt Circulaire 3318 du MI respectivement du MDDI du 03/11/2015						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/259/	259 Autre Jeunesse						
	1€ par habitant, + forfait de 500€. -suivant circulaire du Ministère du Développement durable et des infrastructures, Département des transports du 28.11.2016, réf. N° S-2016-00622 2019: adapté en fonction de la circulaire n° 3548 du 10/01/18						
	Total 259	0,00	0,00	0,00	2 335,00		
	Total général 2	16 577,50	15 000,00	18 000,00	17 335,00		
2/322/	3 Ordre et sécurité publics						
	322 Service d'incendie et de sauvetage						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	1 500,00	1 500,00	3 000,00		
<i>744611/99002 C</i>	<i>biens immeubles affectés par la commune au fonctionnement du CGDIS</i>	0,00	1 500,00	1 500,00	3 000,00		
	2018/2019: suivant circulaires n° 3640 et n° 3648 du Ministère de l'Intérieur du 6/11/2018 respectivement 20/11/2018						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	10 371,84	0,00	0,00	0,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participations aux frais d'exploitation à caractère général</i>	10 371,84	0,00	0,00	0,00		
	Total 322	10 371,84	1 500,00	1 500,00	3 000,00		
	Total général 3	10 371,84	1 500,00	1 500,00	3 000,00		
2/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
708211	Loyers et charges de terrains	886,87	1 100,00	796,07	796,07		
<i>708211/99001</i>	<i>Fermage / location de terres agricoles</i>	886,87	1 100,00	796,07	796,07		
	*convention de location d'un terrain constitué par une partie de la parcelle numéro cadastral 2561 et sans numéro, Om kuerze Bësch à Mme Bentner, décision 01/2003-7b du CC du 12/03/2003; loyer annuel:3€. *convention de location d'un terrain constitué par le restant de						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/411/	411 Agriculture						
	la parcelle numéro cadastral 367/5361 aux époux Brandenburger-Schanen, décision 06/2012-11 du CC du 13/12/2012; loyer annuel:12€ *svt. contrats de fermage approuvés par décision 06/2012-10 du CC du 13/12/2012 (valables du 01/01/2013 jusqu'au 31/12/2021) Bisdorff Eugène (981/6133 et 730/6078, Am Scheerleck-Biwer):114€ Duhr Robert (217/1476, An der Naasswiss, Wecker):181,40€ François Raymond (212/1187, Gemengendréisch, Brouch):185€ Lemmer Nico (526/6057, op der Ëmkéier, Biwer):78,80€ (contrat de fermage résilié avec effet au 01/01/2018) Penning Guy (337/3510 et 337/3511, op Halbëscht, Biwer):72€ Petry Charles (sans numéro, am Wäissebam, Hagelsdorf):13,20€ Schmit Paul (809/2395, am Onner, Wecker):189,67€ Schmit Paul (704/6077, an der Grousswiss, Biwer):37,80€ Schmit Paul:terrain appartenant désormais à la CdB (anc.Colson)						
	Total 411	886,87	1 100,00	796,07	796,07		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	93 782,97	143 200,00	130 000,00	146 500,00		
702200/99001	Vente de bois	93 782,97	143 200,00	130 000,00	146 500,00		
	svt.Décision 05/2014-4 du CC du 04/11/2014 portant fixation du prix de vente de bois de chauffage, approuvée par le MI le 06/01/2015, réf.:MI-DFC-4.0042/NH(34108). *50€ par m3 de bois long *130€ par corde de bois découpé (longueur de 33 ou 50 cm) *10€ supplément pour découpe 25 cm svt plan de gestion - diminution du volume de bois coupé à partir de 2016						
744710 G	Subventions d'exploitation	2 220,00	1 500,00	0,00	3 500,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat pour le domaine forestier (sylviculture)	2 220,00	1 500,00	0,00	3 500,00		
	cf. plan de gestion (débardage avec chevaux etc.) cf. plan de gestion 2018 cf. plan de gestion 2019						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/412/	412 Sylviculture						
	Total 412	96 002,97	144 700,00	130 000,00	150 000,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
707250	Taxes de chancellerie	45,00	45,00	45,00	45,00		
707250/99001	Vente de permis de pêche (Re)Vente au prix d'achat de 15€	45,00	45,00	45,00	45,00		
708211	Loyers et charges de terrains	8 333,44	8 500,00	8 405,18	8 400,00		
708211/99001	Location pêche et chasse svt plan de gestion	8 333,44	8 500,00	8 405,18	8 400,00		
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	100,00	100,00	0,00		
768000/99001	Sommes non retirées des rôles des syndicats de chasse	0,00	100,00	100,00	0,00		
	Total 413	8 378,44	8 645,00	8 550,18	8 445,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
752000	Revenus des immobilisations financières	15 008,87	12 500,00	12 864,75	12 500,00		
752000/99001	Dividendes sur participation Creos/Enovos (gaz)	15 008,87	12 500,00	12 864,75	12 500,00		
	Total 422	15 008,87	12 500,00	12 864,75	12 500,00		
2/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	26 999,64	30 000,00	20 829,34	28 000,00		
702300/99001	Vente de l'électricité produite par les installations photovoltaïques à Creos/Enovos	26 999,64	30 000,00	20 829,34	28 000,00		
	Total 425	26 999,64	30 000,00	20 829,34	28 000,00		
2/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
708211	Loyers et charges de terrains	36 410,50	27 500,00	27 500,00	27 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
708211/99001	Grousswiss - mise à disposition de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00		
708211/99002	Fermage de propriétés non bâties - redevances foncières	36 410,50	27 500,00	27 500,00	27 500,00		
	svt baux emphytéotiques conclus avec: PROXXON: *acte Gloden no.979/91 du 12/12/1991; numéros cadastraux 711/5077,712/3579,720/4572,706/1656,708/958,709/4570,710/4799 et 710/4800 (approbations CC du 09/01/1992 et MI du 24/04/1992 *acte Gloden no.766/99 du 25/10/1999; numéro cadastral 736/5895 (approbations CC du 10/11/1999 et MI du 17/12/1999 Ti/276/99) *acte Gloden no.236/2002 du 24/04/2002; numéro cadastral 741/5896 (approbations CC du 07/05/2002 et MI du 30/05/2002 Ti/275/99) KÖHL AG *acte Metzler 46.843 du 16/04/1997, parties du numéro cadastral 752/5738 (approbations CC du 18/06/1997 et MI du 03/07/1997 Ti/31/91) +location de parcelles au site 'Grousswiss' pour le dépôt temporaire de matériel par des entreprises dans le cadre travaux effectués sur le territoire de la CdB						
	Total 470	36 410,50	27 500,00	27 500,00	27 500,00		
	Total général 4	183 687,29	224 445,00	200 540,34	227 241,07		
2/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
705100	Ventes de marchandises	885,00	600,00	0,00	100,00		
705100/99001	Ventes de poubelles et sacs poubelles	885,00	600,00	0,00	100,00		
	svt. décision 06/2006-3 du CC du 27/10/2006, appr. MI du 07/06/2007 5€ par sac SIGRE 8€ par eco-bac						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	205 580,19	235 000,00	200 000,00	215 000,00		
706022/99001	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	205 580,19	235 000,00	200 000,00	215 000,00		
	svt.décision 06/2013-3a) du CC du 13/12/2013, appr.MI du 18/02/2014, réf.: 4.0042(20024).						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019		
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre		
2/510/	510 Gestion des déchets								
	<p>105€ par poubelle à 601 par an 140€ par poubelle à 801 par an 210€ par poubelle à 1201 par an 420€ par poubelle à 2401 par an 2016:En vue de réduire le déficit croissant, dû à la hausse des prix opérée par le SIGRE à partir du 01/01/2016 et à l'introduction de la poubelle 401, de l'enlèvement des déchets organiques et l'éventuelle participation au parc de recyclage régional, une augmentation des tarifs sera inévitable (à partir du 01/09/2016).</p> <p>A partir du 1.11.2016 nouveau règlement-taxes relatif à la gestion des déchets-délibération du cc du 8 août 2016 approbation Min. de l'Intérieur du 7 septembre 2016 réf. N° 818x5c59e</p> <p>2019: augmentation prévue du règlement-taxes relatif à la gestion des déchets</p>								
	Total 510	206 465,19	235 600,00	200 000,00	215 100,00				
2/520/	520 Gestion des eaux usées								
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	313 203,20	309 000,00	305 000,00	305 000,00				
<i>706023/99001</i>	<i>Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées partie variable</i>	202 769,75	200 000,00	195 000,00	195 000,00				
	<p>svt. décision 02/2011-2b du CC du 19/04/2011, appr. par arrêté grand-ducal du 30/07/2011 et par le MI du 11/08/2011, réf.:4.0042(28795).</p> <p>Vu la complexité de la structure des redevances, le détail n'est pas inscrit au commentaire.</p> <p>Les redevances sont en vigueur depuis le 01/01/2011.</p> <p>Adaptation des tarifs prévue au courant de l'année 2019.</p>								
<i>706023/99002</i>	<i>Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées partie fixe</i>	110 433,45	109 000,00	110 000,00	110 000,00				
	<p>svt. décision 02/2011-2b du CC du 19/04/2011, appr. par arrêté grand-ducal du 30/07/2011 et par le MI le 11/08/2011, réf.:4.0042(28795).</p> <p>svt. décision 03/2012-4 du CC du 18/07/2012, appr. par arrêté grand-ducal du 30/11/2012 et par le MI le 11/12/2012, réf.:4.0042(47029), la partie fixe de la redevance assainissement pour le secteur industriel a été adaptée.</p> <p>Vu la complexité de la structure des redevances, le détail n'est pas inscrit au commentaire.</p> <p>Les redevances sont en vigueur depuis le 01/01/2011.</p> <p>Adaptation des tarifs prévue au courant de l'année 2019.</p>								

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Total 520	313 203,20	309 000,00	305 000,00	305 000,00		
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
744710 G	Subventions d'exploitation	10 000,00	23 000,00	10 000,00	22 461,00		
744710/99001 G	Subvention par l'État pour la plantation et la préservation d'arbres et de haies svt. loi du 18/03/2008 Subvention dans le cadre des travaux d'entretiens de la végétation des cours d'eau suivant courrier du 31/07/2017 du MDDI: engagement de l'Etat: 12.461€	0,00	13 000,00	0,00	12 461,00		
744710/99002 G	Subventions d'exploitation Compte 2014:svt. communiqué du 04/12/2013 du Groupe d'Accompagnement de la Comptabilité Communale: la loi du 13/09/2012 portant création d'un pacte climat avec les communes autorise l'Etat à subventionner (du 01.01.2013 au 31.12.2020) les communes qui signent un pacte climat et ce selon les modalités de la loi précitée. En attendant d'autres instructions, les communes voudront imputer les recettes afférentes à l'article 2/590/744710/G Subventions d'exploitation. Rect.2015:Forfait annuel 2015	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
748380	Autres remboursements	180,00	750,00	760,00	750,00		
748380/99001	Participation des particuliers à la plantation et la préservation d'arbres et de haies Aktioun Hecken a Bongerten svt factures à établir et à adresser aux participants	180,00	750,00	760,00	750,00		
	Total 590	10 180,00	23 750,00	10 760,00	23 211,00		
	Total général 5	529 848,39	568 350,00	515 760,00	543 311,00		
2/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	17 815,22	25 000,00	11 000,00	25 000,00		
708212/99001	Loyers et charges locatives de logements à tarif réduit	17 815,22	25 000,00	11 000,00	25 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	Par décision 06/2014-4 du CC du 12/12/2014, les amendements aux baux à loyer conc. les logements sis 8, Kiirchestrooss et 12, Hauptstrooss à Biwer ont été approuvés. Petry (400€/mois + 180€ charges), Hüsslein (400€/mois + 200€ charges) et Rodriguez (résiliation au 31/03/2018). Les loyers sont applicables depuis le 01/01/2015. 2018: presbytère loyer à prévoir en cours d'année 2018 + Maison 6 Hauptstrooss 2019: mise en location de la maison 8 Hauptstrooss (2 unités de logement) et rénovation maison 6 Hauptstrooss						
	Total 612	17 815,22	25 000,00	11 000,00	25 000,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	2 490,00	1 500,00	3 060,00	2 000,00		
706200/99001	Services funéraires - confection de fosses + service porteurs	2 490,00	1 500,00	3 060,00	2 000,00		
	svt.décision 02/2007-3 du CC du 27/04/2007, appr. par arrêté grand-ducal du 30/11/2007 et du MI du 06/12/2007 Confection d'une fosse pour un cercueil:250€ Confection d'une fosse pour une urne:165€ Mise au columbarium d'une urne:80€ 2018: Adoption en date du 20/11/18 par le conseil communal du nouveau règlement communal concernant les cimetières et inhumations (refonte complète et fixation des taxes y visées) En attente d'approbation ministérielle.						
708216	Location en relation avec les services funéraires	500,00	100,00	635,00	100,00		
708216/99001	Utilisation de la morgue	500,00	100,00	635,00	100,00		
	svt.décision 02/2007-3 du CC du 27/04/2007, appr. par arrêté grand-ducal du 30/11/2007 et du MI du 06/12/2007. 55€ par utilisation par une personne qui a son domicile/ou meurt sur le territoire de la CdBiwer 140€ par utilisation par une personne qui n'a ni son domicile dans la CdBiwer ou qui meurt en dehors du territoire de la CdBiwer 2018: Adoption en date du 20/11/18 par le conseil communal du nouveau règlement communal concernant les cimetières et inhumations (refonte complète et fixation des taxes y visées) En attente d'approbation ministérielle.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	1 500,00	1 500,00	5 025,00	1 500,00		
741000/99001	<i>Concessions aux cimetières</i>	1 500,00	1 500,00	5 025,00	1 500,00		
	svt.décision 02/2007-3 du CC du 27/04/2007, approbation par arrêté grand-ducal du 30/11/2007 et du MI du 06/12/2007 Concession de sépulture pour une durée de 30 ans: 1.675€ par concession par case au columbarium 150€ par concession/place pour un cercueil respectivement pour une urne 2018: Adoption en date du 20/11/18 par le conseil communal du nouveau règlement communal concernant les cimetières et inhumations (refonte complète et fixation des taxes y visées) En attente d'approbation ministérielle.						
	Total 626	4 490,00	3 100,00	8 720,00	3 600,00		
2/627/	627 Ateliers						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	1 168,83	0,00	167,50	0,00		
748350/99001	<i>Remboursement de dégâts causés par des tiers</i>	1 168,83	0,00	167,50	0,00		
	c.f. 2/120/746000/99001						
	Total 627	1 168,83	0,00	167,50	0,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	267 452,07	240 000,00	247 000,00	247 000,00		
702300/99001	<i>Redevance assise sur l'eau destinée à la consommation humaine: partie variable</i>	267 452,07	240 000,00	247 000,00	247 000,00		
	svt. décision 02/2011-2a du CC du 19/04/2011, appr. par arrêté grand-ducal du 30/07/2011 et du MI du 11/08/2011, réf.: 4.0042(27772). En vigueur depuis le 01/01/2011. Vu la complexité de la structure des redevances, le détail n'est pas inscrit au commentaire. Adaptation des tarifs prévue au courant de l'année 2019.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	104 549,13	102 000,00	104 000,00	104 000,00		
706021/99001	Redevance assise sur l'eau destinée à la consommation humaine: partie fixe	104 549,13	102 000,00	104 000,00	104 000,00		
	svt. décision 02/2011-2a du CC du 19/04/2011, appr. par arrêté grand-ducal du 30/07/2011 et du MI du 11/08/2011, réf.: 4.0042(27772). En vigueur depuis le 01/01/2011. Vu la complexité de la structure des redevances, le détail n'est pas inscrit au commentaire. Adaptation des tarifs prévue au courant de l'année 2019.						
	Total 630	372 001,20	342 000,00	351 000,00	351 000,00		
2/640/	640 Eclairage public						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	8 561,95	9 500,00	9 500,00	9 500,00		
744611/99001 G	Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale	8 561,95	9 500,00	9 500,00	9 500,00		
	svt déclaration annuelle à établir par le service technique						
	Total 640	8 561,95	9 500,00	9 500,00	9 500,00		
2/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
708800	Autres éléments divers du chiffre d'affaires	13 863,84	30 000,00	0,00	38 262,27		
708800/99001	Remboursement des frais relatifs à l'élaboration d'un plan directeur et d'un plan d'aménagement particulier	13 863,84	30 000,00	0,00	30 000,00		
	Am Peesch - svt facturation TR-Engineering en contrepartie de la dépense sub 3/131/613483/99001 / projet retardé						
708800/99002	Remboursement des frais relatifs aux modifications ponctuelles du PAG	0,00	0,00	0,00	8 262,27		
748380	Autres remboursements	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00		
748380/99001	Remboursement des frais de publication de plans d'aménagement particulier	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00		
	Total 650	13 863,84	31 500,00	0,00	39 762,27		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
708212	Loyers et charges des bâtiments	4 200,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
708212/99001	Location de bâtiments loués à des administrations (Ministère, ...) ou entreprises (Banque, ...) svt. décision 06/2011-6 du CC du 20/09/2011 Loyer mensuel de 350€ (soit annuel de 4.200€) à payer par l'Etat pour la location d'un bureau meublé et équipé dans la maison communale d'une surface de 18,91m2. Location depuis le 01/09/2011.	4 200,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
	Total 690	4 200,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
	Total général 6	422 101,04	415 300,00	384 587,50	433 062,27		
2/822/	8 Loisirs, culture et culte						
	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles	0,00	100,00	0,00	100,00		
708213/99001	Location du hall de sport svt. décision 06/2006-3 du CC du 27/10/2006, appr. par MIAT du 07/06/2007, référence 4.0042 (5294). 15€ location par heure pour clubs et associations non-fédérés ayant leur siège social dans la cdBiwer 55€ location par heure pour clubs et associations n'ayant pas leur siège social dans la cdBiwer Ces tarifs sont applicables depuis le 01/01/2007.	0,00	100,00	0,00	100,00		
	Total 822	0,00	100,00	0,00	100,00		
2/823/	823 Piscines						
706090	Activités de loisirs	5 193,40	3 000,00	5 000,00	5 000,00		
706090/99001	Droits d'entrée et locations de la piscine svt.décision 06/2006-3 du CC du 27/10/2006, appr. du MI du 07/06/2007, réf.: 4.0042 (5293). 2,50€ par entrée simple	5 193,40	3 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/823/	823 Piscines						
	20€ par carnet de 10 entrées simples 135€ location par heure Ces tarifs sont applicables depuis le 01/01/2007.						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	10 935,17	12 500,00	9 315,14	10 000,00		
<i>744611/99001 C</i>	<i>Participation aux frais d'exploitation de la piscine à charge d'autres communes</i>	10 935,17	12 500,00	9 315,14	10 000,00		
	AC Mertert 36 (semaines) x 4 heures						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	2 565,04	0,00	0,00	0,00		
<i>744611/99003 G</i>	<i>Réservation de la piscine par le Lycée Technique Joseph Bech de Grevenmacher</i>	2 565,04	0,00	0,00	0,00		
	Rentrée 2017: LTJB ne vient plus						
744611 S	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	75 914,65	77 000,00	83 060,86	77 000,00		
<i>744611/99002 S</i>	<i>Participation aux frais d'exploitation de la piscine à charge du SYNECOSPORT</i>	75 914,65	77 000,00	83 060,86	77 000,00		
	Convention relative à l'exploitation de la piscine de la commune de Biber signée avec le comité du SYNECOSPORT le 06/04/2011. Approbation par décision 02/2011-3 du CC du 19/04/2011 et par le MI le 16/10/2012, réf.:57/12/CAC. 2018: suivant décompte présenté au SYNECOSPORT en date du 18/07/18						
	Total 823	94 608,26	92 500,00	97 376,00	92 000,00		
2/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
707250	Taxes de chancellerie	555,00	285,00	285,00	285,00		
<i>707250/99001</i>	<i>Nuits Blanches</i>	165,00	105,00	105,00	105,00		
	svt. décision 06/2006-3 du CC du 27/10/2006, appr.par arrêté grand-ducal du 08/06/2007 et MI du 12/06/2007. Prorogation de l'heure de fermeture:15€ par unité						
<i>707250/99002</i>	<i>Taxe d'amusement</i>	180,00	120,00	120,00	120,00		
	svt. décision 06/2006-3 du CC du 27/10/2006, appr.par arrêté grand-ducal du 08/06/2007 et MI du 12/06/2007. Amusement (bal, théâtre, cabaret, concert, cirque, disco, fête et						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
	autres manifestations):15€ par unité.						
707250/99003	<i>Taxe communale pour organisation d'une tombola</i>	210,00	60,00	60,00	60,00		
	svt. décision 06/2006-3 du CC du 27/10/2006, appr.par arrêté grand-ducal du 08/06/2007 et MI du 12/06/2007. loteries:15€ par unité.						
708212	Loyers et charges des bâtiments	0,00	0,00	10 500,00	20 000,00		
708212/99001	<i>Loyers bâtiments communaux: édifices religieux</i>	0,00	0,00	2 500,00	4 000,00		
	2018/2019: Mise en location de 4 édifices religieux						
708212/99002	<i>charges locatives bâtiments communaux: édifices religieux</i>	0,00	0,00	8 000,00	16 000,00		
	2018/2019: Mise en location de 4 édifices religieux charges locatives à refacturer 2019: dépenses globales estimées (eau, chauffage(gaz et mazout)) = 16.000€ (cf. articles 3/850/603120/99001 + 3/850/608113/99001 + 3/850/611120/99001)						
	Total 890	555,00	285,00	10 785,00	20 285,00		
	Total général 8	95 163,26	92 885,00	108 161,00	112 385,00		
2/919/	9 Enseignement						
	919 Autre Enseignement fondamental						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	2 800,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
744611/99001 C	<i>Participation d'autres communes aux frais de scolarité (enfants hors commune)</i>	2 800,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
	svt. décision 05/2011-3 du CC du 03/08/2011, appr.par arrêté grand-ducal du 02/09/2011 et MI du 08/09/2011. Redevance annuelle fixée au montant de 600€ à charge de la commune d'origine, par élève non-résident, c.à.d. qui n'est pas inscrit au registre de la population de la CdBiwer à un moment de sa fréquentation de l'école fondamentale de la CdBiwer.La redevance est mise en charge à raison de 200€ par trimestre; elle est intégralement due par trimestre, même si la fréquentation de l'école fondamentale ne s'est faite que pendant						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
	une partie d'un trimestre scolaire.						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	3 197,48	0,00	0,00	0,00		
<i>744612/99001 G</i>	<i>Participation de l'État aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés</i>	3 197,48	0,00	0,00	0,00		
748380 G	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>748380/99001 G</i>	<i>Autres remboursements</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 919	5 997,48	2 000,00	0,00	2 000,00		
	Total général 9	5 997,48	2 000,00	0,00	2 000,00		
	TOTAL GENERAL	7 470 235,19	7 407 642,36	7 663 184,92	7 766 123,31		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
645000	Pertes sur créances irrécouvrables	621,80	0,00	0,00	0,00		
645000/99001	Produits irrécouvrables et décharges accordées par le collège échevinal	0,00	0,00	0,00	0,00		
645000/99002	Décharges accordées par le Conseil communal	621,80	0,00	0,00	0,00		
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	368 056,55	0,00	0,00	0,00		
691000/99001	Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	368 056,55	0,00	0,00	0,00		
	Compte:Ce montant figure en tant que recette au budget rectifié de l'exercice suivant.						
	Total 036	368 678,35	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	368 678,35	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	10 042,62	12 500,00	12 500,00	13 000,00		
615243/99001	Menues dépenses imprévues du Collège des bourgmestre et échevins	10 042,62	12 500,00	12 500,00	13 000,00		
	Cadeaux en cas de mariage, naissance, hospitalisation, etc. Repas d'affaires, repas de fin d'année avec le personnel communal						
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	22 653,96	24 500,00	24 500,00	25 000,00		
642110/99001	Indemnités du Collège des bourgmestre et échevins	22 653,96	24 500,00	24 500,00	25 000,00		
	svt. décision 07/2011-9a du CC du 14/11/ 2011, appr. MI du 11/01/2012, réf.: 149/11/CAC.L'indemnité mensuelle est fixée à: 118,80€ pour le bourgmestre 59,40€ pour l'échevin Les montants coorespondent au nombre 100 de l'indice pondéré du coût de la vie au 01/01/1948. Ils sont adaptés au 1er de chaque mois aux variations de l'échelle mobile des salaires moyennant la cote d'application en vigueur à cette date.						
642800	Autres indemnités	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
642800/99001	Cadeaux à allouer aux conseillers sortants Suivant décision CC du 14/11/2017 (201707_4): cadeau de 50€ par année d'ancienneté pour les conseillers sortants;: 50€/année d'ancienneté; NS: 24 ans; MW: 12 ans; DHF: 12 ans; PS: 6 ans	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00		
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	4 942,47	7 200,00	7 200,00	7 200,00		
643110/99001	Jetons de présence du Conseil communal svt. décision 07/2011-9b du CC du 14/11/2011, appr. MI du 11/01/2012, réf.: 149/11/CAC. 15,95€ par séance au nombre 100 de l'indice pondéré du coût de la vie au 01/01/1948. Ils sont adaptés au ler de chaque mois aux variations de l'échelle mobile des salaires moyennant la cote d'application en vigueur à cette date.	4 942,47	7 200,00	7 200,00	7 200,00		
648211 S	Participations à caractère général	2 414,10	2 356,90	2 356,90	2 362,10		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SYVICOL 2018: suivant circulaire SYVICOL n°7/2017 du 13/11/2017: 1,30€ par habitant 2019: suivant circulaire SYVICOL n°15/2018 du 13/11/2018, 1,30€ par habitant	2 414,10	2 356,90	2 356,90	2 362,10		
	Total 111	40 053,15	49 256,90	49 256,90	47 562,10		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	0,00	250,00	0,00	6 500,00		
603500/99002	Fournitures de bureau (élections) 2018: élections législatives, suivant circulaire budgétaire n°3514 du 10/11/2017 2019: élections européennes, suivant circulaire budgétaire n° 3640 du 06/11/2018 achat prévu de 9 cabines et 3 urnes	0,00	250,00	0,00	6 500,00		
615241	Frais de réception	0,00	1 000,00	724,00	1 000,00		
615241/99001	Frais de réception 2018: élections législatives, suivant circulaire budgétaire	0,00	1 000,00	724,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
	n°3514 du 10/11/2017 2019: élections européennes, suivant circulaire budgétaire n° 3640 du 06/11/2018						
643800	Autres jetons de présence	3 633,48	3 800,00	3 680,04	3 800,00		
643800/99001	Autres jetons de présence - Membres des bureaux électoraux	3 633,48	3 800,00	3 680,04	3 800,00		
	2018: élections législatives, suivant circulaire budgétaire n°3514 du 10/11/2017 2019: élections européennes, suivant circulaire budgétaire n° 3640 du 06/11/2018						
	Total 112	3 633,48	5 050,00	4 404,04	11 300,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	972,95	1 700,00	1 700,00	1 700,00		
643400/99001	Jetons de présence des Commissions consultatives	972,95	1 700,00	1 700,00	1 700,00		
	svt. décision 07/2011-9c du CC du 14/11/2011, appr. MI du 11/01/2012, réf.: 44/11/CAC 15,95€ par séance svt. décision 03/2015-6 du CC du 15/06/2015 15,95€ par séance pour les membres de l'équipe Pacte Climat						
	Total 113	972,95	1 700,00	1 700,00	1 700,00		
3/121/	121 Affaires générales						
603500	Fournitures de bureau	4 124,60	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	4 124,60	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	2017: reliures de registres communaux						
613410	Honoraires juridiques	1 312,79	2 000,00	3 000,00	3 000,00		
613410/99001	Honoraires de notaires	1 312,79	2 000,00	3 000,00	3 000,00		
	actes DEN HOLLANDER, WEIS						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
613481/99001	Frais de consultance externe et d'expertise Courtier d'assurance	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
613483	Honoraires d'architectes, géomètres et autres professionnels du bâtiment	1 117,79	5 000,00	2 000,00	2 000,00		
613483/99001	Frais d'architectes, de géomètres et autres professionnels du bâtiment	1 117,79	5 000,00	2 000,00	2 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 720,05	2 800,00	2 800,00	2 800,00		
614100/99001	Assurances diverses Casco groupe	1 720,05	2 800,00	2 800,00	2 800,00		
614600	Assurance responsabilité civile	4 353,11	4 500,00	4 500,00	4 600,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile RC (variation en fonction du nombre d'habitants)	4 353,11	4 500,00	4 500,00	4 600,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	3 332,25	9 200,00	6 500,00	4 000,00		
615100/99001	Publication d'avis officiels dans la presse Marchés publics, PAG, PAP, vacances de postes, etc.	3 332,25	9 200,00	6 500,00	4 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	125,46	1 000,00	500,00	500,00		
615212/99001	Frais de route et de séjour Cwa, NMW, PB L'indemnité a été réduite avec effet à partir du 01.7.2015 (0,30€/km) Pour 2016: montant majoré à 2.000 euros-secrétaire communal remplaçant	125,46	1 000,00	500,00	500,00		
618110	Documentation générale	271,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
618110/99001	Documentation générale Abonnements et bibliothèque	271,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
618820	Frais de formation	6 318,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel communal 2017: formation spécifique nouveau secrétaire communal	6 318,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
621000	Rémunérations des salariés	152 990,94	141 000,00	141 671,66	144 200,00		
621000/99001	* Traitements des fonctionnaires	134 039,18	121 000,00	122 123,50	125 000,00		
621000/99002	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	18 951,76	19 200,00	18 768,16	19 200,00		
621000/99003	Subventions d'intérêts au personnel communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000/99004	Cadeaux alloués au personnel communal	0,00	800,00	780,00	0,00		
	Pour 25 ans de service 1.250€ Pour 2018: suivant décision CC du 26/07/17: 75,00€ pour naissance ou adoption; 150,00€ pour partenariat ou mariage civils; suivant décision CC du 16/12/2016: 25 années de bons et loyaux services: 1.250,00€; départ à la retraite ou démission: 30,00€/année de service avec min. 3 ans de service en cas de démission						
623000	Charges sociales (part patronale)	10 049,51	9 772,00	2 841,11	3 072,00		
623000/99001	* Charges sociales	10 049,51	9 772,00	2 841,11	3 072,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	373,48	400,00	374,30	400,00		
641000/99001	Redevances pour autres droits d'auteur et de reproduction	373,48	400,00	374,30	400,00		
	Loi modifiée du 18/04/20 sur les droits d'auteur Circulaire 3244 du 03/03/2015 du MI. Au GDL l'asbl Luxembourg Organization For Reproduction Rights détient une autorisation du Min. de l'Economie à gérer e.a. le droit de reproduction par reprographie et par numérisation. Vu surtout les nombreuses copies faites par l'école fondamentale, la CdB se voit obligée de signer un contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'oeuvres protégées. Svt l'article 5 dudit contrat la CdB acquitte à LUXORR une redevance annuelle se chiffrant actuellement à 0,2€ par citoyen inscrit au registre communal au 15 janvier de l'année en cours. Le CC sera appelé à approuver le contrat y afférent le 14/12/2015.						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	258,00	750,00	500,00	500,00		
646500/99001	Frais d'enregistrement	258,00	750,00	500,00	500,00		
	Certificats de résidence, conventions, compromis, PAP, etc.						
648110 P	Subventions non affectées	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
648110/99001 P	Subventions aux associations Associations diverses (Sécurité Routière, Natur & Ëmwelt,....)	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00		
	Total 121	188 146,98	191 222,00	178 987,07	179 872,00		
3/123/	123 Recette communale						
613410	Honoraires juridiques	2 142,54	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
613410/99001	Frais d'avocats et autres frais de procédure et de poursuite Litiges Mesa sci et Meyer Carlo	2 142,54	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	40,00	0,00	40,00		
615212/99001	Frais de route et de séjour MVK	0,00	40,00	0,00	40,00		
618820	Frais de formation	0,00	250,00	0,00	250,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel communal	0,00	250,00	0,00	250,00		
621000	Rémunérations des salariés	84 863,23	88 000,00	88 038,02	89 000,00		
621000/99002	* Traitements des fonctionnaires MVK entrée en service 01/05/1990 - tâche de 70% Compte 2014: Du 01/10/2013 jusqu'au 30/09/2014 la tâche de MVK était de 100%-svt décision 04/2013-4b du CC, appr. MI du 16/09/2013, réf.:L/1929/13.	84 863,23	88 000,00	88 038,02	89 000,00		
621000/99003	Cadeaux alloués au personnel communal Pour 25 ans de service 1.250€ Pour 2018: suivant décision CC du 26/07/17: 75,00€ pour naissance ou adoption; 150,00€ pour partenariat ou mariage civils; suivant décision CC du 16/12/2016: 25 années de bons et loyaux services: 1.250,00€; départ à la retraite ou démission: 30,00€/année de	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/123/	123 Recette communale						
	service avec min. 3 ans de service en cas de démission						
623000	Charges sociales (part patronale)	4 442,29	4 900,00	4 563,96	5 000,00		
623000/99001	* Charges sociales	4 442,29	4 900,00	4 563,96	5 000,00		
642300	Indemnités aux membres du personnel	275,78	350,00	350,00	350,00		
642300/99001	Indemnité pour perte de caisse	275,78	350,00	350,00	350,00		
	Indemnité de perte de caisse allouée par décision N°61/73 du 18 juin 1973 du CC, appr.MI du 25/03/1974, réf.:701/74. 2.000 francs au N.I.100 x degré d'occupation de 70%=1.400 francs						
	Total 123	91 723,84	96 040,00	95 451,98	97 140,00		
3/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Biiirgercenter)						
621000	Rémunérations des salariés	56 262,13	67 200,00	68 291,58	72 000,00		
621000/99001	* Traitements des fonctionnaires du bureau de la population	55 079,68	66 000,00	66 194,40	70 000,00		
	CBW entrée en service le 01/09/2004 - bénéficie d'un congé pour travail à mi-temps en vertu d'une décision du cbé du 23/07/2014 du 01/09/2014 jusqu'au 30/11/2028. NMW entrée en service le 01/01/2016 - poste à mi-temps						
621000/99003	Subventions d'intérêts au personnel communal	1 182,45	1 200,00	2 097,18	2 000,00		
	Subvention d'intérêt Nadine Mertens						
623000	Charges sociales (part patronale)	2 876,66	3 700,00	3 369,81	3 900,00		
623000/99001	* Charges sociales	2 876,66	3 700,00	3 369,81	3 900,00		
	Total 127	59 138,79	70 900,00	71 661,39	75 900,00		
3/129/	129 Autre Coordination administrative						
608122	Petit équipement	0,00	1 262,48	500,00	2 000,00		
608122/99001	Vitrines publiques	0,00	1 262,48	500,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/129/	129 Autre Coordination administrative						
	Pour 2017: installation d'un panneau d'orientation sur le site scolaire à Biwer 2018: nouveau Raider Hagelsdorf et entretien général 2019: achat de 9 panneaux électoraux devis 1500€						
611200	Loyers et charges mobilières	2 801,59	6 000,00	5 000,00	1 500,00		
611200/99001	Location de matériel informatique (hardware)	2 801,59	6 000,00	5 000,00	1 500,00		
	AC Automation Center (location mensuelle des PC, écrans, serveur, etc. 388,99€)						
612300	Contrats de maintenance	11 798,34	22 300,00	14 000,00	13 500,00		
612300/99001	Contrat de maintenance du photocopieur	1 476,91	10 000,00	2 000,00	10 000,00		
	nouveau copieur pour l'administration communale						
612300/99002	Contrat de maintenance pour le matériel informatique (hardware)	10 321,43	12 300,00	12 000,00	3 500,00		
	AC Automation Center 2019: acquisition laptop et tablet pour le service technique						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	17 985,77	12 937,52	15 937,52	14 000,00		
615300/99001	Frais d'affranchissement	6 983,14	6 000,00	7 000,00	7 000,00		
	Augmentation des tarifs à partir de 2016						
615300/99002	Frais de télécommunications	9 872,70	5 000,00	7 000,00	5 000,00		
615300/99003	Frais de publication EditusPro et EditusTel	1 129,93	1 937,52	1 937,52	2 000,00		
	Annonce annuaire téléphonique						
623000	Charges sociales (part patronale)	77 563,18	78 000,00	82 000,00	85 000,00		
623000/99002	Fonds de pension de la caisse de prévoyance	77 563,18	78 000,00	82 000,00	85 000,00		
	svt. bordereau établi par le CBE						
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	2 720,00	2 500,00	2 500,00		
641000/99001	Redevances pour licences informatiques et progiciels informatiques	0,00	2 720,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/129/	129 Autre Coordination administrative						
	apsal, sofie, luxtrust,...						
648211 S	Participations à caractère général	66 397,41	71 328,88	71 440,81	70 900,00		
648211/99001 S	Location de logiciel auprès du SIGI	19 965,57	21 894,24	19 894,24	21 400,00		
	Rect.2015: svt. info SIGI du 14/11/2014 2016: svt. info SIGI du 23/11/2015 Crédits SIGI pour 2017: suivant lettre SIGI du 17 novembre 2016 suivant courrier SIGI du 20/11/2017 2019: suivant courrier SIGI du 16/11/18						
648211/99002 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI	23 807,40	25 505,44	25 505,44	27 400,00		
	Rect.2015: svt. info SIGI du 14/11/2014 2016: svt. info SIGI du 23/11/2015 suivant courrier SIGI du 20/11/2017 2019: suivant courrier SIGI du 16/11/18						
648211/99003 S	Frais de centralisation SIGI	22 624,44	23 854,20	25 941,13	22 000,00		
	Rect.2015: svt. info SIGI du 14/11/2014 2016: svt. info SIGI du 23/11/2015 1.574,40€ ttc/mois rectifié 2016: arriérés suivant lettre SIGI du 05.07.2016: 11.448,96 € suivant courrier SIGI du 20/11/2017 2019: suivant courrier SIGI du 16/11/18						
648211/99004 S	SMS to citizen	0,00	75,00	100,00	100,00		
	svt. service fourni à partir de 2015						
	Total 129	176 546,29	194 548,88	191 378,33	189 400,00		
3/131/	131 Urbanisme						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	65 186,95	40 000,00	35 000,00	25 000,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	65 186,95	40 000,00	35 000,00	25 000,00		
	Remplacement régulier de mobilier urbain y compris aires de jeux 2018: installation de bancs et poubelles supplémentaires sur le territoire de la Commune 2019: achat de sachets pour déjections des chiens						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/131/	131 Urbanisme						
612200	Entretien et réparations	2 372,95	8 500,00	8 000,00	8 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien des infrastructures	2 372,95	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612200/99002	Label 'Secher Spillplazen' Luxcontrol	0,00	3 500,00	3 000,00	3 000,00		
	Label 'Secher Spillplazen' Luxcontrol						
613483	Honoraires d'architectes, géomètres et autres professionnels du bâtiment	1 149,53	16 000,00	1 000,00	15 000,00		
613483/99001	Frais de consultance externe et d'expertise	1 149,53	16 000,00	1 000,00	15 000,00		
	Etude 'Café Speller' (Architecte Dieschbourg) Plan directeur 'am Peesch' (frais remboursés par le promoteur) / en cours de réalisation						
621000	Rémunérations des salariés	66 405,18	67 275,00	65 761,89	67 275,00		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	66 405,18	67 275,00	65 761,89	67 275,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	10 531,90	10 764,00	9 954,97	10 764,00		
623000/99001	* Charges sociales	10 531,90	10 764,00	9 954,97	10 764,00		
	Total 131	145 646,51	142 539,00	119 716,86	126 039,00		
3/132/	132 Bâtiments communaux						
608112	Electricité	3 438,84	3 600,00	3 600,00	4 000,00		
608112/99001	Frais d'électricité	3 438,84	3 600,00	3 600,00	4 000,00		
	Mairie, Théilenhaus et presbytère à Biwer						
608113	Gaz de canalisation	8 024,78	8 000,00	8 000,00	10 000,00		
608113/99001	Frais de chauffage (gaz)	8 024,78	8 000,00	8 000,00	10 000,00		
	Maisons 6, 8 et 12 Hauptstrooss à Biwer						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	400,07	4 000,00	2 000,00	4 000,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	400,07	4 000,00	2 000,00	4 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	2 488,15	3 000,00	3 000,00	3 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
611120/99001	Loyers et charges locatives : Bâtiments Facturation interne de l'eau	2 488,15	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
612200	Entretien et réparations	1 755,66	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments pour 2017: mise en état presbytère Biwer 2018: mise en état Presbytère Mise en état du presbytère pas réalisée en 2018	1 755,66	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
612300	Contrats de maintenance	11 460,25	12 000,00	12 500,00	13 000,00		
612300/99001	Contrat de maintenance: Services de nettoyage ca. 850€ / mois + fenêtres 1.200€ + lavage d'essuie-mains et nettoyage extraordinaire suite à des manifestations	11 460,25	12 000,00	12 500,00	13 000,00		
613483	Honoraires d'architectes, géomètres et autres professionnels du bâtiment	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00		
613483/99001	Honoraires d'architectes et autres professionnels du bâtiment Certificats de performance énergétiques à élaborer pour la mairie, la piscine et le hall des sports (3.000€ par bâtiment) 2018: certificats de performance énergétique des bâtiments communaux	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 676,51	3 000,00	2 800,00	3 000,00		
614100/99001	Assurances d'incendie Bris de machine(s) 2018: rajouter Maisons 6 et 8 Haaptstroos à Biwer et Presbytère	2 676,51	3 000,00	2 800,00	3 000,00		
646100	Impôt foncier	1 969,30	2 100,00	2 100,00	2 100,00		
646100/99001	Impôt foncier des immeubles communaux 2018: rajouter Maisons 6 et 8 Haaptstroos à Biwer et Presbytère	1 969,30	2 100,00	2 100,00	2 100,00		
	Total 132	32 213,56	50 700,00	40 000,00	54 100,00		
3/135/	135 Travaux et services techniques						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/135/	135 Travaux et services techniques						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	1 724,50	1 000,00	500,00	500,00		
615212/99001	Frais de route et de séjour	1 724,50	1 000,00	500,00	500,00		
	Fonctionnaires et salariés du ST						
618820	Frais de formation	0,00	2 000,00	500,00	2 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel communal	0,00	2 000,00	500,00	2 000,00		
	Personnel administratif et ouvriers						
621000	Rémunérations des salariés	129 206,27	146 610,00	144 329,52	151 930,00		
621000/99001	* Traitements des fonctionnaires	128 822,53	146 000,00	143 719,52	150 000,00		
	CW ingénieur-technicien;entrée en service le 01/10/2009, fonctionnaire depuis le 01/01/2010 - emploi à plein temps RS expéditionnaire technique;entrée en service le 01/09/2010 - emploi à plein temps, sortie le 31/10/17 KS expéditionnaire technique;entrée en service le 01/01/2018						
621000/99002	Subventions d'intérêts au personnel communal	383,74	400,00	400,00	1 000,00		
	subvention d'intérêt Christian Weis 2019: subvention d'intérêt Kim Schumacher						
621000/99003	Cadeaux alloués au personnel communal	0,00	210,00	210,00	930,00		
	Pour 2018: suivant décision CC du 26/07/17: 75,00€ pour naissance ou adoption; 150,00€ pour partenariat ou mariage civils; suivant décision CC du 16/12/2016: 25 années de bons et loyaux services: 1.250,00€; départ à la retraite ou démission: 30,00€/année de service avec min. 3 ans de service en cas de démission 2018: Pour Monsieur Raoul Schiltz: 210 € 2019: départ en pension Al Mehlen: 930 € (31x30)						
623000	Charges sociales (part patronale)	6 766,09	8 100,00	7 361,86	8 400,00		
623000/99001	* Charges sociales	6 766,09	8 100,00	7 361,86	8 400,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	5 979,51	11 500,00	6 700,00	17 900,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/135/	135 Travaux et services techniques						
641000/99001	Logiciel GIS (Geographisches Informationssystem) contrat esri mise à jour GIS (P&T, consulting, réseaux) 2019: drone, plan as built du complexe scolaire	4 095,00	10 000,00	5 800,00	16 000,00		
641000/99002	Redevances pour licences informatiques et progiciels informatiques AutoCad 2016:Nouvelles licences pour le pdf.Professionnal (100€) et Corel Draw (250€)	1 884,51	1 500,00	900,00	1 900,00		
642800	Autres indemnités	55,00	110,00	110,00	110,00		
642800/99001	Autres indemnités:Prime d'utilisation du téléphone mobile privé svt. décision 06/2012-4 du 13/12/2012 du CC, appr.MI du 30/04/2013, réf.:732/13. Depuis le 01/12/2012 les fonctionnaires du service technique bénéficient d'une indemnité forfaitaire annuelle nette de 55€.	55,00	110,00	110,00	110,00		
	Total 135	143 731,37	169 320,00	159 501,38	180 840,00		
3/139/	139 Autre Coordination technique						
613410	Honoraires juridiques	699,08	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
613410/99001	Frais d'avocats et autres frais de procédure et de poursuite Litiges Colson/Schmit(jugement définitif en juin 2015),Karl Braun à continuer	699,08	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	Total 139	699,08	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
615100	Frais de marketing et de publicité	10 623,39	18 000,00	16 000,00	26 000,00		
615100/99001	Frais de publication du compte-rendu analytique Bulletin communal / Umweltkalenner	10 263,38	17 000,00	15 000,00	15 000,00		
615100/99002	Installation et mise-à-jour du site internet de la commune	360,01	1 000,00	1 000,00	11 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
	Y inclus l'enregistrement des noms de domaine 2019: création d'un nouveau site internet. suivant offre de MEDIENHAUS du 11/12/18 (prévoir 10.000€)						
	Total 140	10 623,39	18 000,00	16 000,00	26 000,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	131 000,00	0,00	0,00	68 000,00		
<i>648510/99001 G</i>	<i>Fonds pour Dépense Communales</i>	131 000,00	0,00	0,00	68 000,00		
	2016:svt. circulaire 3326 du 18 novembre 2015 L'alimentation du FDC tient compte de l'évolution prévisible des dépenses, notamment relatives au congé politique qui représentent environ 80% des dépenses du FDC. Pour 2017: suivant circulaire Min. de l'Intérieur du 14 septembre 2016 N° 3396 2018: suivant circulaire n°3531 du Ministère de l'Intérieur du 20/11/2017 alimentation pour l'exercice 2018 = 0€ 2019: suivant courrier du Ministère de l'Intérieur du 14/11/2018						
	Total 170	131 000,00	0,00	0,00	68 000,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
648231 G	Fonds pour l'emploi	176 780,92	496 605,69	188 271,68	196 050,04		
<i>648231/99001 G</i>	<i>Contribution au fonds pour l'emploi</i>	176 780,92	496 605,69	188 271,68	196 050,04		
	2015:svt circulaire budgétaire N°3195: 2% de l'ICC 2016:svt circulaire budgétaire N°3298: 2% de l'ICC Pour 2017: suivant circulaire budgétaire et suivant lettre du Min. de l'Intérieur du 25 octobre 2016 suivant circulaire budgétaire n°3514 du 10/11/2017: variation budget rectifié 2017 par rapport au budget 2017: +3,7%; variation budget 2018 par rapport au budget 2017: +6,6%						
	Dispositions légales concernant la contribution de certaines communes au Fonds pour l'emploi (article 8 paragraphe 3 de la loi du 30 juin 1976 portant création d'un Fonds pour l'emploi y						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	introduit par l'article 14 de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir) déclaré non conforme à l'article 107, paragraphe 1, de la constitution, suivant arrêt de la Cour constitutionnelle n° 131 du 8 décembre 2017 2019: suivant circulaire budgétaire n° 3640 du 06/11/2018						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	585,56	450,00	1 000,00	1 000,00		
655210/99001	Intérêts débiteurs et frais sur comptes courants	585,56	450,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 180	177 366,48	497 055,69	189 271,68	197 050,04		
	Total général 1	1 201 495,87	1 487 832,47	1 118 829,63	1 256 403,14		
3/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	14 846,12	15 000,00	16 000,00	16 000,00		
606310/99001	Achat de repas destinés à la revente	14 846,12	15 000,00	16 000,00	16 000,00		
	Augmentation du prix en fonction de l'indice. Depuis le 01/10/2013: 8,06€ htva/repas						
608122	Petit équipement	0,00	500,00	500,00	500,00		
608122/99001	Remplacement des récipients pour la distribution des repas sur roues	0,00	500,00	500,00	500,00		
642800	Autres indemnités	7 889,00	9 000,00	9 000,00	10 000,00		
642800/99001	Indemnité de la personne chargée de la distribution des repas sur roues	7 889,00	9 000,00	9 000,00	10 000,00		
	svt. contrat de louage de services conclu avec Monette Schmit-Marx en date du 21/12/1998 (appr. CC 01/99-5 en date du 20/01/1999). Adaptation du contrat approuvé par décision 01/2010-5 du CC du 03/03/2010.						
	Total 223	22 735,12	24 500,00	25 500,00	26 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/224/	224 Téléassistance						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	126,07	500,00	500,00	550,00		
612160/99001	Téléassistance Prise en charge des frais d'installation (123€ fin 2013) suivant contrats conclus avec Sécher doheem et Help24. (128€ à partir de 2016) 2019: suivant courrier HELP du 29/11/18 (135E TTC à partir du 01/01/19)	126,07	500,00	500,00	550,00		
	Total 224	126,07	500,00	500,00	550,00		
3/229/	229 Autre Troisième âge						
612160 P	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	0,00	500,00	200,00	500,00		
612160/99001 P	Service Senior Plus CC 10.04.2017: Service senior plus: commune subventionne 75% des frais de consultation par année	0,00	500,00	200,00	500,00		
648120 P	Subventions affectées	750,00	750,00	750,00	750,00		
648120/99001 P	Subventions aux associations Amiperas	750,00	750,00	750,00	750,00		
	Total 229	750,00	1 250,00	950,00	1 250,00		
3/241/	241 Crèches et garderies						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	2 500,00	2 500,00	5 000,00		
603120/99001	Frais de gaz	0,00	2 500,00	2 500,00	5 000,00		
608112	Electricité	0,00	5 000,00	5 000,00	8 000,00		
608112/99001	Crèche: Achats non stockés: Electricité	0,00	5 000,00	5 000,00	8 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
	Crèche communale opérationnelle rentée 2018/2019						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Crèche communale opérationnelle rentée 2018/2019						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	0,00	25 000,00	75 700,00	212 000,00		
612180/99001	Gestion de la crèche	0,00	25 000,00	75 700,00	212 000,00		
	Crèche communale opérationnelle rentée 2018/2019 2018: suivant estimation ARCUS convention 2018 + supplément de +/- 2500€ revalorisation des salaires (information du 07/12/18 2019: estimation ARCUS suivant information du 07/12/18						
612200	Entretien et réparations	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
612200/99001	Entretien et réparations: Bâtiments	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Crèche communale opérationnelle rentée 2018/2019						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	0,00	1 500,00	1 500,00	2 200,00		
614100/99001	Assurances sur bâtiments (incendie / vol...)	0,00	1 500,00	1 500,00	2 200,00		
	Crèche communale opérationnelle rentée 2018/2019						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	0,00	200,00	1 100,00		
615300/99001	Frais de télécommunications	0,00	0,00	200,00	1 100,00		
	Total 241	0,00	36 000,00	84 900,00	230 300,00		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
603120/99001	Frais de gaz	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
608112	Electricité	12 077,25	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608112/99001	Maison Relais: Achats non stockés - Electricité	12 077,25	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	36,57	5 000,00	2 500,00	3 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers	36,57	5 000,00	2 500,00	3 000,00		
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	126 926,13	218 668,72	222 000,00	210 500,00		
612180/99001	Gestion de la Maison Relais	126 926,13	218 668,72	222 000,00	210 500,00		
	<p>La gestion de la Maison Relais est soustraite à arcus asbl. L'Etat prend en charge 75% de la dépense totale, le solde est couvert par la commune. Depuis l'exercice 2012 la commune facture à arcus divers frais (gaz, électricité, etc). Rect.2015:svt. estimation établie par arcus et signée par le cbé le 02.12.2015 2016: svt. indication arcus du 13/11/2015, basé sur les termes de la convention relative à l'année 2015. Le budget total s'élève à 608.112,87€ (déduction faite de 138.900€, participation des parents). Pour 2017: suivant information -arcus- du 7 décembre 2016 Pour 2018: suivant information Arcus reçue le 20.12.2017 Crèche communale opérationnelle rentée 2018/2019 2018: suivant estimation ARCUS convention 2018 + supplément de +/- 3000€ revalorisation des salaires (information du 07/12/18 2019: estimation ARCUS suivant informations du 07/12/18</p>						
612200	Entretien et réparations	6 619,34	15 000,00	17 000,00	15 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	6 619,34	4 000,00	6 000,00	4 000,00		
	Mise en conformité (rapport de sécurité) rect. 2017: contrat d'entretien ELCO +11.000 €						
612200/99002	Entretien et réparations: Bâtiments	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
	contrat d'entretien ELCO						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	3 229,23	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
614100/99001	Assurance d'incendie	3 229,23	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	1 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
615300/99001	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
	Total 242	148 888,52	267 168,72	270 000,00	258 500,00		
3/251/	251 Subventions d'études						
648330 P	Aides aux enfants	6 960,00	7 000,00	6 060,00	10 000,00		
648330/99001 P	Primes à la réussite scolaire	6 960,00	7 000,00	6 060,00	10 000,00		
	svt. décision 07/2006-9 du CC du 15/12/2006 - règlement communal modifié appr. par MI le 02/04/2007. 60€ pour la réussite d'une année d'études dans l'enseignement secondaire respectivement 150€ pour un cycle complet d'études sanctionné par un certificat ou un diplôme officiel. 2019: Discussions prévues concernant l'adaptation des primes de réussite scolaire						
	Total 251	6 960,00	7 000,00	6 060,00	10 000,00		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
622000	Autre personnel	13 140,29	14 000,00	14 708,00	15 000,00		
622000/99001	Occupation d'étudiants (stages/vacances)	13 140,29	14 000,00	14 708,00	15 000,00		
	Jobs d'été						
623000	Charges sociales (part patronale)	139,84	140,00	140,94	150,00		
623000/99001	Charges sociales: Autres charges sociales patronales - Etudiants	139,84	140,00	140,94	150,00		
648120 P	Subventions affectées	1 438,40	16 500,00	16 500,00	27 300,00		
648120/99001 P	Participation au "Late Night Bus Mëllerdall"	1 438,40	1 500,00	1 500,00	2 300,00		
	Depuis 2005 la CdB participe à cette initiative. Le coût s'élève à 0,80€ par tête d'habitant. 2019: suivant courrier du LNB Mëllerdall du 08/11/2018						
648120/99002 P	Late Night Bus	0,00	15 000,00	15 000,00	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
	projet late-night bus vendredis et samedis avec AC Manternach le cas échéant (phase test). devis estimatif pour les 2 communes. 41.000 € ttc/an Approbation du conseil communal le 14/03/18 du contrat conclut en date du 01/03/18 entre les communes de Manternach et Biwer avec Voyages Emile Weber SARL						
	Total 259	14 718,53	30 640,00	31 348,94	42 450,00		
3/260/	260 Précarité sociale						
648120 P	Subventions affectées	300,00	300,00	300,00	300,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions aux associations</i>	300,00	300,00	300,00	300,00		
	Amis de la Croix Rouge						
648220 O	Participations au déficit	33 328,64	47 919,36	48 500,00	41 000,00		
<i>648220/99001 O</i>	<i>Quote-part communale dans les frais d'exploitation de l'OSCG</i>	33 328,64	47 919,36	48 500,00	41 000,00		
	Loi du 18 décembre 2009 concernant l'aide sociale entrée en vigueur le 01/01/2011.Circulaire budgétaire 3105, point 8.6. Offices sociaux. 2018: suivant information de l'Office Social commun de Grevenmacher du 28 décembre 2017 (total budget ordinaire 39.058,59 + fonds de roulement 8.625) 2019: suivant information de l'OSCG du 06/11/2018						
	Total 260	33 628,64	48 219,36	48 800,00	41 300,00		
	Total général 2	227 806,88	415 278,08	468 058,94	610 850,00		
3/310/	3 Ordre et sécurité publics						
	310 Services d'ordre						
648120 P	Subventions affectées	404,00	450,00	450,00	450,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Fourrière pour chiens - Participation conventionnelle</i>	404,00	450,00	450,00	450,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/310/	310 Services d'ordre						
	Convention portant service de fourrière communale conclue avec Lëtzebuenger Déiereschutzliga asbl en vertu de l'article 24 de la loi relative aux chiens - Approbation par décision du CC 04/2015-8 du 15/09/2015 - 2€ par chien enregistré sur le territoire de la commune au niveau de la taxe communale pour chiens. Au cours du mois de février l'asbl adresse un courrier à la commune pour connaître le nombre de chiens afin d'établir la facture.						
	Total 310	404,00	450,00	450,00	450,00		
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	3 999,47	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
603300/99001	Fournitures d'atelier et d'usine	3 999,47	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
603600	Carburants	360,00	500,00	500,00	500,00		
603600/99001	Achat de carburants	360,00	500,00	500,00	500,00		
608112	Electricité	1 711,96	2 000,00	2 060,00	2 200,00		
608112/99002	Achats non stockés: Electricité ventilation 4%	1 711,96	2 000,00	2 060,00	2 200,00		
608113	Gaz de canalisation	2 285,99	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
608113/99001	Achats non stockés: Gaz de canalisation	2 285,99	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
612200	Entretien et réparations	5 349,90	8 150,00	11 000,00	16 000,00		
612200/99001	Entretien et réparations: Bâtiments	921,45	2 500,00	5 000,00	10 000,00		
	2018: refectons cc. fuite dans la salle de réunion 2019: installation prévue de stores pare-soleil dans la salle de réunion						
612200/99002	Entretien des véhicules	4 428,45	5 650,00	6 000,00	6 000,00		
612300	Contrats de maintenance	2 803,72	2 500,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
612300/99001	Contrat de nettoyage des bâtiments 45% + fenêtres à partir de 10/2017: nettoyage 1x/semaine au lieu de 2x/semaine	2 803,72	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 000,58	2 256,00	2 280,00	2 400,00		
614100/99001	Assurances d'incendie	855,54	900,00	880,00	900,00		
614100/99002	Assurances des véhicules	1 145,04	1 356,00	1 400,00	1 500,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	75,94	300,00	300,00	300,00		
615300/99001	Frais de télécommunications	75,94	300,00	300,00	300,00		
618820	Frais de formation	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
618820/99001	Frais de formation des bénévoles congé sapeur 2018: mise en place service First Responder nécessitant formations	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
618880	Autres charges externes diverses à payer	400,00	400,00	400,00	400,00		
618880/99001	Frais d'affiliation à la fédération régionale resp. nationale	400,00	400,00	400,00	400,00		
642500	Indemnités aux bénévoles	0,00	2 500,00	0,00	0,00		
642500/99001	Indemnités aux bénévoles	0,00	2 500,00	0,00	0,00		
642800	Autres indemnités	0,00	3 160,00	2 200,00	0,00		
642800/99001	Congé sapeurs-pompiers cadres et autres indemnités	0,00	3 160,00	2 200,00	0,00		
648120 P	Subventions affectées	5 581,87	7 000,00	5 499,38	7 000,00		
648120/99001 P	Subventions aux associations Pompjeeën Biwer Report du crédit de l'article 3/322/648211/P y inclus RAGTAL	5 581,87	7 000,00	5 499,38	7 000,00		
648211 C	Participations à caractère général	0,00	32 550,00	32 550,00	72 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
648211/99002 C	Contribution obligatoire de la commune au financement du CGDIS suivant courrier M.I. du 5/12/17 2019: suivant courrier du Ministère de l'Intérieur du 09/11/2018	0,00	32 550,00	32 550,00	72 000,00		
	Total 322	24 569,43	70 816,00	68 789,38	112 800,00		
3/329/	329 Autres Services de secours						
612300	Contrats de maintenance	1 682,49	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
612300/99001	Contrats de maintenance: Défibrillateur Centermed - Contrat C1284-1 - Remplacement de pads, platines, etc. Armoire de surveillance Aivia 320 SN1139P965	1 682,49	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
648340 P	Aides aux résidents	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648340/99001 P	Autres aides aux résidents (p.ex.. frais en relation avec un déguerpissement forcé)	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 329	1 682,49	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Total général 3	26 655,92	75 266,00	73 239,38	117 250,00		
3/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 306,65	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 306,65	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
612200	Entretien et réparations	166,86	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien des infrastructures	166,86	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
615242	Frais de représentation	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
615242/99001	Fournitures en nature - Dag vum Bam, Grouss Botz, Dag bei der Baach, Dag um Bauerenhaff (agapes, boissons, ...)	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
	Dag vum Bam, Grouss Botz, Dag bei der Baach, Dag um Bauerenhaff (agapes, boissons, ...)						
621000	Rémunérations des salariés	28 464,65	28 837,50	28 188,90	28 837,50		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	28 464,65	28 837,50	28 188,90	28 837,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	4 514,51	4 614,00	4 267,21	4 614,00		
623000/99001	* Charges sociales	4 514,51	4 614,00	4 267,21	4 614,00		
648120 P	Subventions affectées	1 800,00	1 200,00	1 200,00	2 500,00		
648120/99001 P	Subventions aux associations	1 800,00	1 200,00	1 200,00	2 500,00		
	CTF Biwer et Wecker Pour l'action 'Village fleuri' un subside extraordinaire de 600€ est allouée (en principe tous les 2 ans). Village Fleruri: subside extraordinaire de 600€ Prochaine action 'Village Fleuri' en 2019 et 2020						
	Total 411	36 252,67	40 151,50	39 156,11	41 451,50		
3/412/	412 Sylviculture						
603600	Carburants	730,83	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
603600/99001	Achat de carburants	730,83	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 698,74	13 500,00	10 000,00	12 500,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 698,74	13 500,00	10 000,00	12 500,00		
	Acquisition de vêtements de sécurité, frais de nettoyage, plantations, mesures de sensibilisation, panneaux, etc.						
612200	Entretien et réparations	20 451,56	38 550,00	37 250,00	42 550,00		
612200/99001	Coupes de bois et travaux de culture, débardage	14 960,98	32 550,00	32 550,00	32 550,00		
	Factures bois de cheminée / coupes / débardage, tracteur de						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
	débardage svt. plan de gestion 2019 approuvé par le conseil communal le 12/09/18						
612200/99002	Entretien du véhicule	992,74	1 500,00	700,00	1 500,00		
612200/99003	Entretien de l'abri	0,00	500,00	0,00	500,00		
612200/99004	Entretien et réparations: Infrastructures publiques - voirie forestière	4 497,84	4 000,00	4 000,00	8 000,00		
	Fauchage, acquisition de rigoles, gravier etc.						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	693,93	725,00	725,00	725,00		
614100/99001	Assurance véhicule	670,80	700,00	700,00	700,00		
	casco						
614100/99002	Abri forêt	23,13	25,00	25,00	25,00		
621000	Rémunérations des salariés	2 368,97	2 400,00	4 746,02	4 800,00		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	2 368,97	2 400,00	4 746,02	4 800,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	375,72	384,00	745,14	774,00		
623000/99001	* Charges sociales	375,72	384,00	745,14	774,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	450,00	0,00	0,00		
641000/99001	Certification de la forêt communale	0,00	450,00	0,00	0,00		
	2016:svt.facture 2016-PEFC/22-21-02/013 du 03/12/2015 La redevance est payée pour une durée de 5 ans (2016 à 2020 inclus).Elle est composée d'un montant fixe de 10€, + 0,20€/ha/an. Surface:429,39ha						
648258 G	Autres participations à des traitements	96 767,20	106 000,00	106 151,10	107 000,00		
648258/99001 G	Remboursement à l'État des traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement	27 098,47	28 000,00	28 151,10	29 000,00		
	Suivant courrier du MDDI du 27/11/18 (décompte)						
648258/99002 G	Remboursement à l'État des salaires des ouvriers forestiers	69 668,73	78 000,00	78 000,00	78 000,00		
	Depuis 2015: 3,25 ouvriers (répartition sur plusieurs triages).						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
	Total 412	123 086,95	163 509,00	160 617,26	169 849,00		
3/413/	413 Pêche et chasse						
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	75,00	15,00	75,00		
<i>641000/99001</i>	<i>Achat de permis de pêche</i>	<i>0,00</i>	<i>75,00</i>	<i>15,00</i>	<i>75,00</i>		
	<i>15€ par permis</i>						
	Total 413	0,00	75,00	15,00	75,00		
3/422/	422 Distribution de gaz naturel						
612200	Entretien et réparations	0,00	100,00	100,00	100,00		
<i>612200/99001</i>	<i>Travaux d'entretien et de réparation du réseau</i>	<i>0,00</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>		
	Total 422	0,00	100,00	100,00	100,00		
3/424/	424 Combustibles organiques						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	1 200,00	0,00	0,00		
<i>615300/99001</i>	<i>Autres frais de télécommunication</i>	<i>0,00</i>	<i>1 200,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
	Total 424	0,00	1 200,00	0,00	0,00		
3/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
612300	Contrats de maintenance	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
<i>612300/99001</i>	<i>Contrat de maintenance avec CREOS</i>	<i>0,00</i>	<i>1 200,00</i>	<i>1 200,00</i>	<i>1 200,00</i>		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	62,76	70,00	65,00	75,00		
<i>614100/99001</i>	<i>Assurances d'incendie</i>	<i>62,76</i>	<i>70,00</i>	<i>65,00</i>	<i>75,00</i>		
	Total 425	62,76	1 270,00	1 265,00	1 275,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/452/	452 Réseaux de télédistribution						
612200	Entretien et réparations	6 980,28	1 000,00	500,00	500,00		
612200/99001	Entretien et réparations: Autres installations techniques	6 980,28	1 000,00	500,00	500,00		
	Pour 2017: y compris 200,00 euros pour frais d'électricité Fibre optique achevée au campus scolaire						
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	750,00	750,00	750,00		
641000/99001	Antenne collective de télévision - abonnements	0,00	750,00	750,00	750,00		
	Total 452	6 980,28	1 750,00	1 250,00	1 250,00		
3/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
648211 S	Participations à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIAEG	0,00	0,00	0,00	0,00		
	svt. indication du SIAEG						
	Total 470	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 4	166 382,66	208 055,50	202 403,37	214 000,50		
3/510/	5 Protection de l'environnement						
3/510/	510 Gestion des déchets						
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	3 465,00	5 000,00	2 000,00	5 000,00		
606352/99001	Acquisition de poubelles et sacs	3 465,00	5 000,00	2 000,00	5 000,00		
	2015:Augmentation des prix par le SIGRE 2016:Introduction poubelle 40l et récipient déchets organique (voir 2/510)						
	En séance du 8 août 2016, le cc a approuvé un nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets et des dispositions techniques y relatives.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	12 600,00	600,00	1 000,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	12 500,00	500,00	1 000,00		
	2018: SDK fir Betriiber: poubelles de tri pour les bâtiments communaux						
608128/99002	Fournitures pour l'entretien du réseau	0,00	100,00	100,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99001	Travaux d'entretien des infrastructures	0,00	0,00	0,00	0,00		
618400	Elimination des déchets non industriels	0,00	7 000,00	0,00	4 000,00		
618400/99001	Frais d'enlèvement, de recyclage et de destruction des ordures par une entreprise	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
	Mélange matériel électrique et informatique ECOTREL. 2016:Augmentation des prix.						
618400/99003	Elimination de terre contaminée	0,00	5 000,00	0,00	2 000,00		
	terrain à Biwer au lieudit "Bréil"						
621000	Rémunérations des salariés	14 250,83	14 437,50	14 112,80	14 437,50		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	14 250,83	14 437,50	14 112,80	14 437,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 260,19	2 310,00	2 136,37	2 310,00		
623000/99001	* Charges sociales	2 260,19	2 310,00	2 136,37	2 310,00		
648211 S	Participations à caractère général	224 194,62	265 000,00	265 000,00	270 000,00		
648211/99001 S	Participations aux frais à caractère général	224 194,62	265 000,00	265 000,00	270 000,00		
	Frais d'élimination des déchets SIGRE Rect. 2015:Augmentation des prix par le SIGRE 2016:Augmentation des prix par le SIGRE et nouveaux services offerts probablement à partir du 2e semestre 2016 (Centre de recyclage régional au Muertendall, Enlèvement des déchets organiques, introduction de la poubelle 40l).Pour le calcul du supplément, il est tenu compte d'1/3 du coût estimé pour une année (Centre de recyclage 50.000€, Déchets organiques 20.000€). Pour 2017: suivant information du SIGRE (voir 2/510) Pour 2018: suivant information du SIGRE -Bio valorisation 5.500€						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	-Recyclingcenter 45.000€ -déchets de verdure et autres livrés par la commune 14.000€ -collecte verre 19.000€ -collecte papier 20.000€ -collecte bio 46.000€ -collecte déchets ménagers 110.000€ 2019: y inclus éventuel nettoyage des poubelles pour déchets organiques (pour 7 mois: estimation 6000€)						
	Total 510	244 170,64	306 347,50	283 849,17	296 747,50		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 250,00	750,00	750,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	250,00	250,00	250,00		
608128/99002	Fournitures pour l'entretien du réseau	0,00	2 000,00	500,00	500,00		
612200	Entretien et réparations	21 557,36	18 100,00	18 000,00	18 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	0,00	100,00	0,00	0,00		
612200/99002	Vidange annuelle des fosses privées	7 425,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
612200/99003	svt. règlement communal sur les canalisations arrêté par décision 04/98-3 du 10/06/1998 du CC, appr. MI du 09/09/1998, réf.:362/98/CR. L'article 17 prévoit que la commune prend en charge les frais relatifs à une vidange par an. Travaux d'entretien et de réparation du réseau	14 132,36	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Vidange et nettoyage des avaloirs, inspection par caméra						
621000	Rémunérations des salariés	11 844,85	12 000,00	11 730,10	12 000,00		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	11 844,85	12 000,00	11 730,10	12 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	1 878,60	1 920,00	1 775,69	1 920,00		
623000/99001	* Charges sociales	1 878,60	1 920,00	1 775,69	1 920,00		
648211 S	Participations à caractère général	248 641,50	291 973,00	271 677,00	278 459,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
648211/99001 S	Participation de la commune de Biwer aux frais d'exploitation du SIDEST svt. informations du SIDEST + Taxe de rejet des eaux usées - Fixation annuelle par règlement grand-ducal Pour 2017: suivant information SIDEST du 7 novembre 2016 Pour 2018: suivant information SIDEST du 29 septembre 2017	248 641,50	291 973,00	271 677,00	278 459,00		
	Total 520	283 922,31	326 243,00	303 932,79	311 129,00		
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
648120 P	Subventions affectées	330,93	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
648120/99001 P	Participation 'myenergy' Report du crédit de l'article 3/532/648212/P	330,93	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
648380 P	Autres aides	0,00	0,00	0,00	0,00		
648380/99001 P	Mise à disposition de matériel permettant d'économiser de l'énergie ou des ressources	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 532	330,93	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
608180	Autres matières et fournitures non stockées	142,00	250,00	250,00	250,00		
608180/99001	Autres matières et fournitures	142,00	250,00	250,00	250,00		
612110	Sous-traitance générale - Services d'experts / Etudes / Travaux	3 171,33	24 968,70	15 000,00	20 000,00		
612110/99001	Services d'experts, études, travaux Entretien et plantation d'arbres et de haies, travaux aux cours d'eau. Planification et réalisation de travaux de protection de la nature-actualisation du cadastre des haies et arbres-plantation et taille d'arbres et de haies. Depuis 2014 ces travaux sont	3 171,33	24 968,70	15 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	exécutés par le service forestier (prévu au plan de gestion-Naturschutzarbeiten). 2016:Réalisation d'un projet dans le cadre du Partenariat Syre si la CdB désire exécuter des mesures de protection spécifiques sur le territoire communal. 2018: Offre 46-1217 Beno Bois SARL du 11.12.17 2019: Coupure d'arbres le long de la Syre en direction Grousswiss						
648120 P	Subventions affectées	442,85	3 523,00	3 542,00	3 590,28		
648120/99001 P	Participation au partenariat de cours d'eau Syre	0,00	2 991,70	2 992,00	2 990,28		
	Rect.2015:svt. information du 13 octobre 2014 2016:svt. information du 09 octobre 2015: 3.440,72€ L'Etat prend en charge 60.204,50€. Le solde de 35.128,50€ est réparti sur les 12 communes qui participent au projet en fonction de leur population et de leur surface. suivant communication reçue le 03/11/2017 du Partenariat Syr 2019: suivant courrier du Partenariat de cour d'eau Syr du 19.11.2018						
648120/99002 P	Cotisation Èmweltberodung	442,85	531,30	550,00	600,00		
	Cotisation annuelle à partir de 2016						
	Total 590	3 756,18	28 741,70	18 792,00	23 840,28		
	Total général 5	532 180,06	662 832,20	608 073,96	633 216,78		
3/624/	6 Logements et équipements collectifs						
	624 Voirie vicinale						
608112	Electricité	38 612,02	55 450,00	44 470,00	45 100,00		
608112/99001	Frais d'électricité pour l'éclairage public	30 726,69	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
608112/99002	Achats non stockés: Electricité	7 703,81	20 250,00	9 270,00	9 900,00		
	ventilation 18%						
608112/99003	Frais d'électricité (factures Enovos borne gare à Wecker)	181,52	200,00	200,00	200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	14 100,47	20 000,00	10 000,00	15 000,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	14 100,47	20 000,00	10 000,00	15 000,00		
	Remplacement de candélabres et de panneaux de signalisation routière						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	155,64	275,00	275,00	270,00		
611120/99001	Loyers et charges locatives : Bâtiments	155,64	275,00	275,00	270,00		
	Facturation interne de l'eau						
612200	Entretien et réparations	82 430,72	50 000,00	65 000,00	60 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien des infrastructures	82 430,72	50 000,00	65 000,00	60 000,00		
	2017: chemin piétonnier 'Kuerzebësch' à Wecker vers aire de jeux (+18,000€); Nettoyage régulier de la voirie vicinale par entreprise spécialisée (3x par année) 2019: ProActif ou éventuellement CIGR Réfection du trottoir dans la rue Rosbësch au niveau des maisons 18 et 18A. Réfection plus approfondie et trimestrielle du chemin vicinal entre Boudlerbach et Breinert.						
621000	Rémunérations des salariés	107 344,15	108 762,50	106 469,11	108 862,50		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	107 344,15	108 762,50	106 469,11	108 862,50		
	ventilation + Weis Robert						
623000	Charges sociales (part patronale)	17 015,99	17 384,00	16 138,10	17 394,00		
623000/99001	* Charges sociales	17 015,99	17 384,00	16 138,10	17 394,00		
	Total 624	259 658,99	251 871,50	242 352,21	246 626,50		
3/626/	626 Cimetières						
608112	Electricité	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
608112/99002	Achats non stockés: Electricité - Morgue	0,00	0,00	0,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	70,70	1 000,00	550,00	500,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	70,70	1 000,00	550,00	500,00		
	Borne eau						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	222,77	450,00	450,00	450,00		
611120/99001	Loyers et charges locatives : Bâtiments	222,77	450,00	450,00	450,00		
	Facturation interne de l'eau						
612200	Entretien et réparations	0,00	6 000,00	3 000,00	6 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	0,00	6 000,00	3 000,00	6 000,00		
	2018: 6-8 caveaux en béton pour urnes (à 250€) et balustrades/mains courantes cimetières 2019: mise en place de caveaux supplémentaires et aménagement d'un espace destiné à la dispersion des cendres au cimetière de Biwer						
612300	Contrats de maintenance	67,76	450,00	450,00	450,00		
612300/99001	Contrat de nettoyage des bâtiments	67,76	450,00	450,00	450,00		
	Nettoyage Morgue						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	164,46	175,00	175,00	185,00		
614100/99001	Assurances d'incendie	164,46	175,00	175,00	185,00		
621000	Rémunérations des salariés	9 475,88	9 600,00	9 384,08	9 600,00		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	9 475,88	9 600,00	9 384,08	9 600,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	1 502,88	1 536,00	1 420,55	1 536,00		
623000/99001	* Charges sociales	1 502,88	1 536,00	1 420,55	1 536,00		
648211 S	Participations à caractère général	198,36	225,00	225,00	225,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SICEC	198,36	225,00	225,00	225,00		
	0,12€ par habitant						
	Total 626	11 702,81	19 436,00	15 654,63	19 946,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	9 877,10	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
603300/99001	Fournitures d'atelier et d'usine	9 877,10	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
603600	Carburants	10 716,93	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
603600/99001	Achat de carburants	10 716,93	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
608112	Electricité	2 567,94	3 000,00	3 090,00	3 300,00		
608112/99002	Achats non stockés: Electricité ventilation 6%	2 567,94	3 000,00	3 090,00	3 300,00		
608113	Gaz de canalisation	2 793,97	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608113/99001	Achats non stockés: Gaz de canalisation	2 793,97	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 399,55	1 000,00	1 500,00	1 000,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 399,55	1 000,00	1 500,00	1 000,00		
608160	Vêtements professionnels	2 334,14	3 500,00	2 000,00	3 500,00		
608160/99001	Vêtements professionnels	2 334,14	3 500,00	2 000,00	3 500,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	531,04	475,00	550,00	550,00		
611120/99001	Loyers et charges locatives : Bâtiments Facturation interne de l'eau	531,04	475,00	550,00	550,00		
612200	Entretien et réparations	21 388,66	13 250,00	13 000,00	24 000,00		
612200/99001	Entretien et réparations: Equipement de transport et manutention Parc automobile du service de régie (acquisitions diverses, révisions,...) rectifié 2016: réparation tracteur 2019: achat d'un souffleur (+/- 3000€) et d'un pont élévateur (+/- 10.000.-€)	9 803,10	9 750,00	10 000,00	20 000,00		
612200/99002	Entretien et réparations: Bâtiments	11 585,56	3 500,00	3 000,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
	rectifié 2017: regards de révision réparés; bornes endommagées 2x (+-9.000€ remb. Assurance) !RECETTE À PREVOIR 9.000€ ; nettoyage installation photovoltaïque (900€)						
612300	Contrats de maintenance	3 825,94	3 000,00	4 000,00	4 000,00		
612300/99001	Contrat de maintenance: Services de nettoyage	3 825,94	3 000,00	4 000,00	4 000,00		
	55% + fenêtres à partir de 10/2017: nettoyage 1x/semaine au lieu de 2x/semaine						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	3 454,10	3 800,00	3 643,88	3 800,00		
614100/99001	Assurances sur véhicules	2 244,03	2 400,00	2 343,88	2 400,00		
614100/99002	Ateliers communaux, hangar service technique	1 210,07	1 400,00	1 300,00	1 400,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	385,00	385,00	300,00		
615300/99001	Autres frais de télécommunication	0,00	385,00	385,00	300,00		
	Mixvoip						
642800	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	385,00		
642800/99001	Indemnités pour téléphones portables - salariés à tâches manuelles	0,00	0,00	0,00	385,00		
	2019: 385€ (7x55)						
	Total 627	58 889,37	50 910,00	50 668,88	63 335,00		
3/628/	628 Hygiène publique						
618880	Autres charges externes diverses à payer	2 021,76	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
618880/99001	Campagne annuelle de dératisation	2 021,76	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
	Total 628	2 021,76	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
3/631/	631 Captage						
649000	Dotations aux provisions d'exploitation	3 865,00	3 706,63	3 000,00	4 000,00		
649000/99100	Taxe de prélèvement d'eau	3 865,00	3 706,63	3 000,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/631/	631 Captage						
	Fixation annuelle par règlement grand-ducal. Variation en fonction du recours à l'eau de source.						
	Total 631	3 865,00	3 706,63	3 000,00	4 000,00		
3/634/	634 Stockage						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
608128/99001	Fournitures pour l'entretien des bâtiments	0,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	205,68	220,00	210,00	220,00		
614100/99001	Assurances d'incendie	205,68	220,00	210,00	220,00		
	3 réservoirs d'eau						
	Total 634	205,68	2 220,00	1 210,00	2 220,00		
3/635/	635 Distribution						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	21 846,97	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
608128/99001	Fournitures pour l'entretien du réseau	21 846,97	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	rectifié 2017: pièces spéciales pour la conduite d'eau lors de chantiers dans la commune (nombreux chantiers réseau routier)						
612200	Entretien et réparations	348,40	2 000,00	1 000,00	3 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation du réseau	348,40	2 000,00	1 000,00	3 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	369,91	500,00	500,00	500,00		
613481/99001	Frais de consultance externe et d'expertise - fuites	369,91	500,00	500,00	500,00		
	Total 635	22 565,28	22 500,00	21 500,00	23 500,00		
3/636/	636 Analyses						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	6 490,65	5 700,00	7 000,00	8 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/636/	636 Analyses						
613481/99001	Frais de consultance externe et d'expertise - analyses	6 490,65	5 700,00	7 000,00	8 000,00		
	Total 636	6 490,65	5 700,00	7 000,00	8 000,00		
3/639/	639 Autre alimentation en eau						
608112	Electricité	1 364,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608112/99001	Frais d'électricité	1 364,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	rectifié 2016: suivant besoin						
612200	Entretien et réparations	0,00	5 000,00	2 000,00	2 500,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	0,00	4 500,00	2 000,00	2 000,00		
	Nettoyage des réservoirs à prévoir en 2020						
612200/99002	Mise en place d'une installation de surveillance évitant le dépassement du volume de la capacité réservée	0,00	500,00	0,00	500,00		
621000	Rémunérations des salariés	47 453,42	48 075,00	46 993,72	48 075,00		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	47 453,42	48 075,00	46 993,72	48 075,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	7 526,14	7 692,00	7 113,87	7 692,00		
623000/99001	* Charges sociales	7 526,14	7 692,00	7 113,87	7 692,00		
648212 S	Participations à caractère spécifique	223 122,96	230 000,00	235 000,00	260 000,00		
648212/99001 S	Achat d'eau auprès du SIDERE	223 122,96	230 000,00	235 000,00	260 000,00		
	2019: augmentation annoncée de 10% suivant informatioun du SIDERE du 29/10/2018						
	Total 639	279 466,52	292 767,00	293 107,59	320 267,00		
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	93,15	100,00	100,00	100,00		
611110/99001	Servitudes diverses	93,15	100,00	100,00	100,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
	svt. conventions CFL						
	Total 650	93,15	100,00	100,00	100,00		
	Total général 6	644 959,21	651 411,13	636 793,31	690 194,50		
	8 Loisirs, culture et culte						
3/821/	821 Terrains de sports						
608112	Electricité	855,98	2 250,00	1 030,00	1 100,00		
608112/99002	Achats non stockés: Electricité	855,98	2 250,00	1 030,00	1 100,00		
	ventilation 2%						
608113	Gaz de canalisation	1 696,19	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608113/99001	CONSOMMATION DE GAZ	1 696,19	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	711,92	2 000,00	1 500,00	1 500,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	711,92	2 000,00	1 500,00	1 500,00		
	2018: poubelles terrains foot et alentours						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	11 408,58	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
611120/99001	Loyers et charges locatives : Bâtiments	11 408,58	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
	Facturation interne de l'eau						
612200	Entretien et réparations	14 918,14	37 000,00	27 000,00	37 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	0,00	10 000,00	2 000,00	10 000,00		
612200/99002	Travaux d'entretien des terrains	14 918,14	27 000,00	25 000,00	27 000,00		
	entretien des terrains à des intervalles réguliers par entreprise spécialisée Entretien terrain I et II						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
612300	Contrats de maintenance	11 563,48	12 000,00	14 000,00	14 000,00		
612300/99001	Contrat de nettoyage des bâtiments	11 563,48	12 000,00	14 000,00	14 000,00		
	Vestiaires Fancy 657,35+ vestiaires pavillons 569,91						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	97,14	105,00	100,00	120,00		
614100/99001	Assurances d'incendie	97,14	105,00	100,00	120,00		
621000	Rémunérations des salariés	11 881,86	12 037,50	11 766,76	12 037,50		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	11 881,86	12 037,50	11 766,76	12 037,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	1 884,47	1 926,00	1 781,24	1 926,00		
623000/99001	* Charges sociales	1 884,47	1 926,00	1 781,24	1 926,00		
	Total 821	55 017,76	81 818,50	71 678,00	82 183,50		
3/822/	822 Halls sportifs						
608112	Electricité	855,98	2 250,00	1 030,00	1 100,00		
608112/99002	Achats non stockés: Electricité	855,98	2 250,00	1 030,00	1 100,00		
	ventilation 2%						
608113	Gaz de canalisation	8 962,51	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608113/99001	Frais de chauffage (gaz)	8 962,51	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	3 525,95	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 525,95	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	1 145,40	1 400,00	1 400,00	1 400,00		
611120/99001	Loyers et charges locatives : Bâtiments	1 145,40	1 400,00	1 400,00	1 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
	Facturation interne de l'eau						
612200	Entretien et réparations	3 962,94	8 500,00	8 500,00	12 000,00		
612200/99001	Entretien et réparations: Bâtiments	3 962,94	8 500,00	8 500,00	12 000,00		
	2018 et 2019: éclairage hall sportif, tubes néon, mobilier en cas de besoin et table à langer						
612300	Contrats de maintenance	19 843,30	20 000,00	21 000,00	21 000,00		
612300/99001	Contrat de nettoyage des bâtiments	19 843,30	20 000,00	21 000,00	21 000,00		
	1.646,37€ / mois + 800€ fenêtres						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 136,54	2 200,00	2 200,00	2 400,00		
614100/99001	Assurances d'incendie	2 136,54	2 200,00	2 200,00	2 400,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	156,54	200,00	250,00	250,00		
615300/99001	Frais de télécommunications	156,54	200,00	250,00	250,00		
621000	Rémunérations des salariés	4 737,94	4 800,00	4 692,04	4 800,00		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	4 737,94	4 800,00	4 692,04	4 800,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	751,44	768,00	710,28	768,00		
623000/99001	* Charges sociales	751,44	768,00	710,28	768,00		
	Total 822	46 078,54	51 618,00	51 282,32	55 218,00		
3/823/	823 Piscines						
602000	Matières consommables	4 524,72	5 000,00	4 000,00	5 000,00		
602000/99001	Achat de produits divers pour le traitement de l'eau	4 524,72	5 000,00	4 000,00	5 000,00		
603500	Fournitures de bureau	0,00	250,00	250,00	250,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	0,00	250,00	250,00	250,00		
608112	Electricité	17 547,57	20 500,00	21 115,00	22 550,00		
608112/99002	Achats non stockés: Electricité	17 547,57	20 500,00	21 115,00	22 550,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/823/	823 Piscines						
	ventilation 41%						
608113	Gaz de canalisation	11 306,55	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608113/99001	Frais de chauffage (gaz)	11 306,55	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608122	Petit équipement	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
608122/99001	Matériel didactique	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	8 402,42	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 402,42	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	12 706,61	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
611120/99001	Loyers et charges locatives : Bâtiments	12 706,61	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Facturation interne de l'eau						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	25 707,75	29 000,00	29 000,00	29 000,00		
612160/99001	Surveillance assurée par Delphin Schwimmschule	25 707,75	29 000,00	29 000,00	29 000,00		
612200	Entretien et réparations	29 063,77	35 000,00	42 000,00	40 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	29 063,77	35 000,00	42 000,00	40 000,00		
	rect. 2017: chaudière et pompes en panne/dépannage; 2018: remplacement des colonnes de douche 2019: remplacement du carrelage dans les douches et remplacement des luminaires défectueux						
612300	Contrats de maintenance	21 886,89	22 500,00	24 000,00	24 000,00		
612300/99001	Contrat de nettoyage des bâtiments	21 886,89	22 500,00	24 000,00	24 000,00		
	1.639,41€ / mois + fenêtres 800€						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	3 189,23	3 300,00	3 300,00	3 400,00		
614100/99001	Assurances d'incendie	3 189,23	3 300,00	3 300,00	3 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/823/	823 Piscines						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	621,22	600,00	700,00	700,00		
615300/99001	Frais de télécommunications	621,22	600,00	700,00	700,00		
621000	Rémunérations des salariés	81 221,15	83 437,50	83 879,42	86 437,50		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	81 221,15	83 437,50	83 879,42	86 437,50		
	Jegen Armin; entrée en service le 01 octobre 2001 + ventilation ouvriers 3,85%						
623000	Charges sociales (part patronale)	12 656,20	13 010,00	12 860,56	13 110,00		
623000/99001	* Charges sociales	12 656,20	13 010,00	12 860,56	13 110,00		
	Jegen Armin + ventilation ouvriers 3,85%						
	Total 823	228 834,08	246 097,50	254 104,98	257 947,50		
3/825/	825 Associations sportives						
648120 P	Subventions affectées	13 937,87	16 329,61	16 329,61	16 000,00		
648120/99001 P	Subventions aux associations	13 937,87	16 329,61	16 329,61	16 000,00		
	FC Jeunesse Biwer, DT Olympique Biwer, Biwer Fiederballclub						
	Total 825	13 937,87	16 329,61	16 329,61	16 000,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608112	Electricité	4 279,90	11 250,00	5 150,00	5 500,00		
608112/99002	Achats non stockés: Electricité	4 279,90	11 250,00	5 150,00	5 500,00		
	ventilation 10%						
608113	Gaz de canalisation	7 307,87	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
608113/99001	Achats non stockés: Gaz de canalisation	7 307,87	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 080,90	4 000,00	2 000,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement Y inclus Théilenhaus 2018: nouvelles poubelles entrée 2x	1 080,90	4 000,00	2 000,00	2 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	2 174,88	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
611120/99001	Loyers et charges locatives : Bâtiments Facturation interne de l'eau	2 174,88	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
612200	Entretien et réparations	13 999,06	6 500,00	6 500,00	15 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments Facture de nettoyage Entente et deux nettoyages annuels à fond par entreprise compris. + nettoyage fenêtres 2017: y compris 700,00 euros pour le nettoyage du Théilenhaus 2017: nouveaux rideaux; chaudière en panne; fenêtre réparée (remb. assurance) 2019: réparation WC et transformation de l'ancien bar au 1er étage en salle de réunion + acquisition d'une table à langer	13 999,06	6 500,00	6 500,00	15 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 027,43	2 200,00	2 100,00	2 200,00		
614100/99001	Assurances d'incendie	2 027,43	2 200,00	2 100,00	2 200,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	156,67	200,00	200,00	200,00		
615300/99001	Frais de télécommunications	156,67	200,00	200,00	200,00		
621000	Rémunérations des salariés	7 106,91	7 200,00	7 038,06	7 200,00		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	7 106,91	7 200,00	7 038,06	7 200,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	1 127,16	1 152,00	1 065,42	1 152,00		
623000/99001	* Charges sociales	1 127,16	1 152,00	1 065,42	1 152,00		
646700	Taxe de cabaretage	122,50	300,00	150,00	550,00		
646700/99001	Taxes de cabaretage Depuis 2014 deux concessions. Dispense d'exploitation pour la licence 0041 'Speller' jusqu'au 31/12/2018, à renouveler en temps utile. concession 'Speller' en suspens jusque fin 2018, renouvellement à prévoir	122,50	300,00	150,00	550,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	2019: transfert de la concession "Speller" sur "Théilenhaus": taxe d'ouverture 120€ + taxe annuelle 73,50€						
	Total 831	39 383,28	43 002,00	34 403,48	44 002,00		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
648120 P	Subventions affectées	0,00	800,00	800,00	3 000,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Participation aux cours de musique dispensés par les écoles de musique officielles du Grand-Duché</i>	0,00	800,00	800,00	3 000,00		
	Svt.règlement communal relatif au remboursement des frais des cours relatifs à l'enseignement musical adapté par décision 04/2013-9 du CC du 17/06/2013, visé par le MIAT le 25/11/2013, réf.:346/13/CR. - suivant règlement communal relatif au remboursement des frais d'inscription à l'école de musique de la Ville d'Echternach (cc du 08.08.2016) - suivant convention relative à l'école régionale de musique Grevenmacher (cc du 08.08.2016)						
648280 C	Autres participations aux frais	50 882,40	57 000,00	57 000,00	75 000,00		
<i>648280/99001 C</i>	<i>Autres participations aux frais</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>648280/99002 C</i>	<i>Participation aux frais de la "Regional Maacher Musekschoul"</i>	50 882,40	57 000,00	57 000,00	75 000,00		
	suivant information reçue de la 'Regional Maacher Musekschoul' (situation au 02/10/2017) 47 élèves de la Commune de Biwer inscrits pour l'année 2017/2018 2019: suivant courrier ERMG du 23/11/18, 9 élèves du plus inscrits pour l'année 2018-2019 (=>56 élèves)						
	Total 836	50 882,40	57 800,00	57 800,00	78 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
648120 P	Subventions affectées	8 314,77	10 558,59	10 558,59	9 000,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions aux associations</i>	8 314,77	10 558,59	10 558,59	9 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
	Subsides ordinaires Musek Gemeng Biwer 3.000€, Chorale Biwer 750€, Chorale Wecker 750€						
	Total 839	8 314,77	10 558,59	10 558,59	9 000,00		
3/850/	850 Cultes						
603120	Combustibles - Liquides	3 540,35	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
603120/99001	Frais de chauffage (mazout)	3 540,35	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608112	Electricité	6 120,15	6 000,00	6 200,00	6 200,00		
608112/99001	Frais d'électricité	6 120,15	6 000,00	6 200,00	6 200,00		
608113	Gaz de canalisation	6 970,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608113/99001	Frais de chauffage (gaz)	6 970,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Augmentation car chauffage au gaz de la chapelle de Boudler à partir de 2016						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 035,96	1 500,00	1 000,00	1 000,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 035,96	1 500,00	1 000,00	1 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	940,26	900,00	1 000,00	1 000,00		
611120/99001	Loyers et charges locatives : Bâtiments	940,26	900,00	1 000,00	1 000,00		
	Facturation interne de l'eau						
612200	Entretien et réparations	35 404,61	45 000,00	10 000,00	65 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	35 404,61	45 000,00	10 000,00	65 000,00		
	2018: façade et gouttière église Wecker (environ 35.000€)/ reporté à 2019 2019: porte de la chapelle à Brouch + façade/toiture de l'église à Wecker + wc église de Biwer						
612300	Contrats de maintenance	0,00	250,00	300,00	300,00		
612300/99001	Contrat de maintenance dans l'intérêt de l'installation de gaz de la chapelle de Boudler	0,00	250,00	300,00	300,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
	A partir de 2016 - contrat Antargaz						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	5 337,00	5 578,06	5 600,00	5 700,00		
614100/99001	Assurances d'incendie	5 337,00	5 578,06	5 600,00	5 700,00		
621000	Rémunérations des salariés	7 106,91	7 200,00	7 038,06	7 200,00		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	7 106,91	7 200,00	7 038,06	7 200,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	1 127,16	1 152,00	1 065,42	1 152,00		
623000/99001	* Charges sociales	1 127,16	1 152,00	1 065,42	1 152,00		
	Total 850	67 582,40	82 580,06	47 203,48	102 552,00		
3/860/	860 Fêtes publiques						
615241	Frais de réception	6 534,53	12 500,00	14 000,00	20 000,00		
615241/99001	Frais des fêtes publiques	6 534,53	12 500,00	14 000,00	20 000,00		
	Fête Nationale, vins d'honneur, réceptions, sachets St. Nicolas, soirée d'honneur de personnes méritantes, ... 2018: inaugurations projets réalisés, p.ex.: Crèche, Brouch, Kiirchestrooss etc Biwer; réceptions diverses; réception en l'honneur des conseillers sortants et des nouveaux élus 2019: achat d'un pupitre pour discours, journée du troisième âge						
	Total 860	6 534,53	12 500,00	14 000,00	20 000,00		
	Total général 8	516 565,63	602 304,26	557 360,46	664 903,00		
3/911/	9 Enseignement						
	911 Education précoce						
603500	Fournitures de bureau	154,12	500,00	500,00	500,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	154,12	500,00	500,00	500,00		
608122	Petit équipement	1 785,45	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608122/99001	Matériel pédagogique	1 785,45	2 000,00	2 000,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/911/	911 Education précoce						
618110	Documentation générale	380,33	500,00	500,00	500,00		
618110/99001	Documentation générale	380,33	500,00	500,00	500,00		
	Bibliothèque						
648330 P	Aides aux enfants	700,63	600,00	600,00	600,00		
648330/99001 P	Fournitures en nature aux élèves	700,63	600,00	600,00	600,00		
	Total 911	3 020,53	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
3/912/	912 Education préscolaire						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
603120/99001	Frais de chauffage (gaz)	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
603500	Fournitures de bureau	1 630,99	2 250,00	2 250,00	2 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	1 630,99	2 250,00	2 250,00	2 000,00		
	Y compris papier copieur et cartouches imprimantes						
608122	Petit équipement	3 267,31	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
608122/99001	Matériel pédagogique	3 267,31	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	1.000€ par classe						
612200	Entretien et réparations	0,00	750,00	750,00	750,00		
612200/99001	Entretien et réparation de matériel informatique	0,00	750,00	750,00	750,00		
	Seulement maintenance						
612300	Contrats de maintenance	985,80	2 500,00	2 500,00	4 800,00		
612300/99001	Contrat de maintenance du photocopieur	985,80	2 500,00	2 500,00	4 800,00		
618110	Documentation générale	0,00	750,00	750,00	750,00		
618110/99001	Documentation générale	0,00	750,00	750,00	750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/912/	912 Education préscolaire						
	Bibliothèque						
648330 P	Aides aux enfants	127,64	200,00	200,00	200,00		
<i>648330/99001 P</i>	<i>Aides aux enfants: Fournitures en nature aux élèves</i>	127,64	200,00	200,00	200,00		
	Total 912	6 011,74	15 950,00	15 950,00	18 000,00		
3/913/	913 Enseignement primaire						
603500	Fournitures de bureau	4 722,84	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>603500/99001</i>	<i>Fournitures de bureau</i>	4 722,84	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Y compris papier copieur et cartouches imprimantes suivant demande du personnel enseignant						
608122	Petit équipement	9 292,48	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
<i>608122/99001</i>	<i>Matériel pédagogique</i>	7 800,02	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
	1.000€ par classe, 2.500€ pour la communauté scolaire et 1.500€ pour les cours d'appui et d'accueil et l'équipement de la salle des instituteurs						
<i>608122/99002</i>	<i>Matériel pour l'éducation sportive</i>	1 492,46	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
612200	Entretien et réparations	1 671,92	36 000,00	22 000,00	6 000,00		
<i>612200/99001</i>	<i>Entretien et réparation de matériel informatique</i>	1 671,92	36 000,00	22 000,00	6 000,00		
	Seulement maintenance Rect.2015:Renouvellement licences suivant demande personnel enseignant 2018: renforcement réseau informatique, câblage; Offre Eye-T 216465: 11.693,02€						
612300	Contrats de maintenance	1 722,64	4 700,00	4 700,00	4 700,00		
<i>612300/99001</i>	<i>Contrat de maintenance du photocopieur</i>	1 722,64	4 700,00	4 700,00	4 700,00		
	2018: nouveau copieur y inc. imprimante centrale						
	Documentation générale	4 102,59					

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
618110			4 000,00	4 000,00	4 000,00		
618110/99001	Documentation générale	2 860,70	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Bibliothèque						
618110/99002	Matériel pour l'instruction religieuse	181,73	0,00	0,00	0,00		
618110/99003	Matériel pour l'éducation morale et sociale	1 060,16	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	suivant demande personnel enseignant						
648330 P	Aides aux enfants	7 191,73	15 200,00	10 165,00	10 250,00		
648330/99001 P	Fournitures en nature aux élèves	7 131,73	15 000,00	10 000,00	10 000,00		
648330/99002 P	Épargne scolaire	60,00	200,00	165,00	250,00		
	15€ par élève de la 1ère année d'études, svt décision du CC						
	Total 913	28 704,20	77 400,00	58 365,00	42 450,00		
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
608112	Electricité	7 275,81	8 500,00	8 755,00	9 350,00		
608112/99002	Achats non stockés: Electricité	7 275,81	8 500,00	8 755,00	9 350,00		
	ventilation 17%						
608113	Gaz de canalisation	20 159,55	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608113/99001	Frais de chauffage (gaz)	20 159,55	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608122	Petit équipement	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99001	Matériel d'aide d'urgence	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	7 315,47	8 000,00	2 526,88	1 000,00		
608128/99001	Fournitures d'entretien et de petit équipement	7 315,47	8 000,00	2 526,88	1 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	2 876,40	4 250,00	4 250,00	4 250,00		
611120/99001	Loyers et charges locatives : Bâtiments	2 876,40	4 250,00	4 250,00	4 250,00		
	Facturation interne de l'eau						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
612200	Entretien et réparations	44 831,65	3 000,00	4 000,00	8 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	4 287,32	3 000,00	4 000,00	8 000,00		
	2019: changement protection solaire						
612200/99002	Réfection de la toiture du préau du bâtiment scolaire	40 544,33	0,00	0,00	0,00		
612300	Contrats de maintenance	42 786,35	48 000,00	48 000,00	48 000,00		
612300/99001	Contrat de nettoyage des bâtiments	42 786,35	48 000,00	48 000,00	48 000,00		
	Remplacement des femmes de charge + nettoyage des fenêtres suivant contrat nettoservice de Senningerberg à partir de septembre 2016: nouvelle maison relais pour enfants à Biwer avenant contrat nettoyage 01/11/2017: nettoyage à fond lors de la rentrée scolaire						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	4 620,86	8 004,43	8 004,43	4 800,00		
614100/99001	Assurances d'incendie	4 620,86	8 004,43	8 004,43	4 800,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	2 692,26	3 000,00	3 600,00	3 600,00		
615300/99002	Frais de télécommunications	2 692,26	3 000,00	3 600,00	3 600,00		
621000	Rémunérations des salariés	23 726,71	24 037,50	23 496,86	24 037,50		
621000/99001	* Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	23 726,71	24 037,50	23 496,86	24 037,50		
621000/99003	Cadeaux alloués au personnel communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	3 763,08	3 846,00	3 556,93	3 846,00		
623000/99001	* Charges sociales	3 763,08	3 846,00	3 556,93	3 846,00		
648212 C	Participations à caractère spécifique	900,00	1 350,00	900,00	900,00		
648212/99001 C	Participation aux frais des enfants scolarisés hors commune	900,00	1 350,00	900,00	900,00		
648251 G	Participations au traitement du personnel enseignant	577 792,24	0,00	0,00	0,00		
648251/99001 G	Remboursement partiel des traitements du personnel enseignant à l'État	577 792,24	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
	<p>Svt.Circulaire budgétaire 3298 La répartition des traitements des fonctionnaires et employés intervenant en tant qu'enseignants ou en tant que personnel socio-éducatif dans l'horaire normal de l'EF se fait svt les règles tracées à l'article mdifié 76 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'EF ainsi que selon le régl.grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribués aux communes pour assurer l'EF. La répartition se fait entre l'Etat et les communes à raison de 2/3 et de 1/3 des montants avancés, tout en précisant qu'un certain nombre de prestations incombent à 100% à l'Etat (EMS à raison de 2 leçons/semaine par classe des cycles 2, 3 et 4-leçons pour répondre aux besoins en relation avec la composition socioéconomique et socioculturelle de la population scolaire-cours d'accueil-déchargés accordés par le MENJE). Autres détails à trouver dans un courrier du MENJE du 18 décembre 2013. La part incombant à la commune au titre des rémunérations du personnel enseignant et socio-éducatif est déduite des paiements afférents du FCDF. Rect.2015:Compte 2014 +2,9% 2016:Rect.2015 +2,8% 2017: suivant circulaire budgétaire du 24.10.2016 n° 2420 2018: réforme des finances communales; suivant circulaire budgétaire n°3514 du 10/11/2017 du Ministère de l'Intérieur: aucune participation n'est à prévoir au budget 2018</p>						
	Total 919	738 740,38	117 987,93	113 090,10	113 783,50		
3/932/	932 Transport scolaire						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	151 080,40	156 000,00	156 000,00	156 000,00		
616000/99001	<i>Transport scolaire effectué par une entreprise privée</i>	144 815,88	148 000,00	148 000,00	148 000,00		
	<p>Adjudication par le cbé en date du 10 septembre 2014 (8,46€/km ttc) Bollig Voyages S.A. à partir de l'année scolaire 2014/2015 Adjudication CBE du 26/07/17 : Voyage Bollig SA 8.54€/km ttc pour 2017/2018</p>						
616000/99002	<i>Transports péri- et parascolaires effectuées par une entreprise privée</i>	6 264,52	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Total 932	151 080,40	156 000,00	156 000,00	156 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/933/	933 Excursions						
648330 P	Aides aux enfants	10 992,74	12 150,00	10 000,00	11 000,00		
648330/99001 P	Excursions des classes d'éducation précoce	0,00	500,00	500,00	500,00		
648330/99002 P	Excursions des classes d'enseignement préscolaire	3 568,93	3 650,00	1 500,00	2 500,00		
648330/99003 P	Excursion du cycle 1 avec nuitées (tous les deux ans) 2017: augmentation du crédit suivant demande du personnel enseignant Excursions des classes de l'enseignement primaire	7 423,81	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Total 933	10 992,74	12 150,00	10 000,00	11 000,00		
3/934/	934 Service médical						
613484	Honoraires médicaux et de soins	2 565,44	2 400,00	2 400,00	2 400,00		
613484/99001	Honoraires des médecins + frais de la Ligue Médico-Sociale	2 565,44	2 400,00	2 400,00	2 400,00		
	Total 934	2 565,44	2 400,00	2 400,00	2 400,00		
3/939/	939 Autres Services annexes à l'enseignement						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	957,05	500,00	500,00	500,00		
612160/99001	Services de santé, d'aides et de soins Schoulsportdag (Ambulance et autres)	957,05	500,00	500,00	500,00		
	Total 939	957,05	500,00	500,00	500,00		
	Total général 9	942 072,48	385 987,93	359 905,10	347 733,50		
	TOTAL GENERAL	4 626 797,06	4 488 967,57	4 024 664,15	4 534 551,42		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
1/120/	120 Coordination administrative						
161000 C	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	71 000,00		
<i>161000/15003 C</i>	<i>Subventions d'investissement amortissables: Infrastructures publiques Aire de Jeux</i>	0,00	0,00	0,00	71 000,00		
	2019: subvention MENJE 71.000€ pour l'aire de jeux						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
<i>161000/13001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement de la Mairie</i>	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
	Demande de subside à faire (documents mentionnés aux alinéas (9) ss. de l'instruction ministérielle du 3 juillet 1967, réf.: no 1.22/D8 et copie du devis approuvé) - courrier MI du 14 février 2003 - décomptes approuvés par le CC le 28 février 2013 (02/2013-16) (maison communale 649.176,18€ + salle de séance 160.936,41€)						
	Total 120	0,00	5 000,00	0,00	71 000,00		
	Total général 1	0,00	5 000,00	0,00	71 000,00		
	2 Protection sociale						
1/241/	241 Crèches et garderies						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	924 100,00	54 150,00	810 000,00		
<i>161000/15003 G</i>	<i>Subside construction d'une crèche à Biwer</i>	0,00	924 100,00	54 150,00	810 000,00		
	Suivant avis du Minist. de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du 30 juin 2016, réf. 2016/07/1975 sub 2) article 13 de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique Rect 2018: suivant courrier du MDDI, Département de l'Environnement du 23 mai 2017, participation de l'Etat: bâtiment à basse consommation d'énergie = 51.240€ installation solaire thermique = 2.910€ 2019: suivant convention concernant la participation financière de l'Etat du 22 février 2017 et suivant l'agrément du 7 novembre 2018 du MENJE: 81 enfants x 10.000€/enfant = 810.000€						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/241/	241 Crèches et garderies						
	Total 241	0,00	924 100,00	54 150,00	810 000,00		
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	2 400 000,00	2 260 500,00	0,00		
<i>161000/13001 G</i>	<i>Subventions d'investissement amortissables: Constructions à usage propre Extension de la Maison Relais</i>	<i>0,00</i>	<i>2 400 000,00</i>	<i>2 260 500,00</i>	<i>0,00</i>		
	<p>Suivant avis du Ministère de la Famille et de l'Intégration du 28 mars 2012, référence 2012/9199/ST conc. la construction d'une maison relais crèche à Biwer; art.13 de la loi du 8/9/1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, dans les limites budgétaires disponibles, pour les enfants scolarisés (212) et non-scolarisés (23) > 50% du coût avec un montant maximal de 10.000€ ttc par chaise agréée pour les travaux de construction et/ou d'aménagement (1er équipement compris). La participation sera augmentée de 125.000€ ttc pour une cuisine de production et 8.500€ ttc pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux extérieure.</p> <p>Avis nécessaire dans le cadre de la construction: Règlement grand-ducal du 14/11/2013 conc. l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants.</p> <p>2016:La CdB doit informer le service des Infrastructures et des Equipements du MENJE de l'état d'avancement du projet, afin de permettre la signature de la CONVENTION de construction réglant les modalités de financement et de paiement (en principe avant toute commande / tout lancement de soumission).</p> <p>Le montant définitif du subside ne saura être fixé définitivement qu'après réception du décompte final des travaux et de l'agrément gouvernemental.La capacité d'accueil subventionnable et servant de base pour la liquidation du solde du subside, sera confirmée et/ou déterminée lors d'une visite des lieux et du mesurage des locaux, par les agents du MENJE. Une 1ère tranche peut être versée à titre d'avance sur demande expresse dès la signature de la susdite convention et après le début des travaux. Le solde est versé après achèvement des travaux et suite au décompte des frais de construction.Le décompte est à présenter au plus tard 2 ans après la date de validité du 1er agrément.</p> <p>Rect 2018: suivant courriers du MDDI, Département de l'Environnement du 11 septembre 2014, du 24 décembre 2015 et du 6 septembre 2016, participation de l'Etat: bâtiment à basse consommation d'énergie = 90.360€ installation solaire thermique = 8.388€ rénovation énergétique partielle d'un bâtiment existant = 2.250€ Suivant courrier du 9 octobre 2017, du Ministère de Sports,</p>						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	participation de l'Etat pour la mise en oeuvre d'un installation d'activité motrice dans la maison relais: 4.500€ Suivant convention concernant la participation financière de l'Etat du 13 avril 2017 et suivant l'agrément du 14 septembre 2016 du MENJE: 203 enfants x 10.000€/enfant = 2.030.000€ et pour la cuisine de production = 125.000€						
	Total 242	0,00	2 400 000,00	2 260 500,00	0,00		
	Total général 2	0,00	3 324 100,00	2 314 650,00	810 000,00		
1/322/	3 Ordre et sécurité publics						
	322 Service d'incendie et de sauvetage						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>161000/09001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau bâtiment pour les services de secours</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Svt. information de la Direction des services de secours du 07 mai 2009, référence 142/09/CAC. La construction sera subventionnée selon les disponibilités budgétaires et au taux de 50% à calculer sur un coût maximum de 200.000 €.Le décompte a été approuvé par le CC le 15 septembre 2015 (04/2015-12).Coût: 1.292.703,40€.						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	2 000,00	0,00	3 000,00		
<i>162000/99001 G</i>	<i>Subvention RENITA</i>	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	Rect.2015:50% de la dépense prévue sub 4/322/222100/99001 svt circulaire 3187 et courrier de l'Inspection régionale - selon les disponibilités budgétaires et à calculer sur le coût réel. 2019: demande de subvention à présenter par le service technique						
<i>162000/99002 G</i>	<i>Subvention dans le cadre de l'acquisition d'appareils recherche-personne</i>	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
	2016:50% de la dépense prévue sub 4/322/222100/99002-Circulaire 3241 du 23.02.2015.Courrier de l'Adm. des services de secours - Inspection du 31.10.2015 - 20 appareils au prix de 336,74€ - subventionnée au taux de 50%. 2019: demande de subvention à présenter par le service technique						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
	Total 322	0,00	2 000,00	0,00	3 000,00		
	Total général 3	0,00	2 000,00	0,00	3 000,00		
1/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	80 000,00	105 268,55	40 000,00		
<i>161000/99001 G</i>	<i>Subventions de l'Etat pour l'aménagement des chemins agricoles / ruraux</i>	0,00	80 000,00	105 268,55	40 000,00		
	La participation maximale est de 30% à calculer sur la dépense effective ht.cf. dépenses inscrites sub:4/411/221313/99001. Rect 2018: subsidés: 2014 (projet no 200 569)= 29.725,55€ 2015 (projet no 200 675)= 21.538,73€ 2016 (projet no 200 750)= 25.639.78€ 2017 (projet no 200 808)= 28.310,49€ pour 2019: Projet no 200 691 adjugé par le CBE pour le prix de 131.296,59€, soit: 39.388,98€ (Op Halbescht et Laange Gärleck)						
	Total 411	0,00	80 000,00	105 268,55	40 000,00		
1/412/	412 Sylviculture						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00		
<i>161000/99001 G</i>	<i>Subventions de l'Etat pour l'aménagement des chemins forestiers / sylviculture</i>	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00		
	La participation maximale est de 80% à calculer sur la dépense effective ht.cf. dépenses inscrites sub:4/412/221313/99001. Rect 2015:Fuussesank-Décompte approuvé par le CC le 17/09/2014 (04/2014-8) Coût:39.399,12€. Le subside, arrêté à la somme de 27.408,08€, a été perçu. 2016:Wieweschkräiz-svt plan de gestion-Devis:40.000€ 2018: chemin forestier Wieweschkräiz						
	Total 412	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00		
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
261100	Terrains	0,00	1 363 500,00	996 165,00	2 364 000,00		
261100/99001	Grousswiss - mise à disposition de terrains	0,00	1 363 500,00	996 165,00	2 364 000,00		
	rect 2018: baux emphytéotiques conclus avec les sociétés (Parquet Böhm, Creativ Metall, Peinture Schultze) 2019: baux emphytéotiques à conclure avec les sociétés intéressées pour les parcelles restantes.						
	Total 470	0,00	1 363 500,00	996 165,00	2 364 000,00		
	Total général 4	0,00	1 475 500,00	1 101 433,55	2 436 000,00		
1/519/	5 Protection de l'environnement						
162000 S	519 Autre Gestion des déchets						
162000/99001 S	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Remboursement des intérêts résultant de la participation financière des communes au projet Muertendall	0,00	0,00	0,00	0,00		
	svt décision du SIGRE						
	Total 519	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	37 800,00	0,00	0,00		
162000/13002 G	Subventions amortissables: Installations de réseaux - Eau	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Travaux de canalisation et de conduite de distribution d'eau potable au 'Härebierg' à Wecker						
	2014:svt avis MIAT EAUPOT-08-074 resp. AGE 08/CS/358 du 24 septembre 2008						
162000/99001 G	Subvention de l'Etat : raccordement de la localité de Hagelsdorf à la stép Betzdorf	0,00	37 800,00	0,00	0,00		
	svt préavis du 08/05/2009 du contrat d'ingénieur de la Division de la Protection des Eaux de l'AGE-prise en charge prévisionnelle du Fonds pour la Gestion de l'Eau: 94.159,59€ ttc						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Le dossier a été avisé favorablement sous conditions par l'Administration de la Gestion de l'Eau le 17/12/2012, réf.FGE 2010-195 resp. ASS 174/10 (resp. ASS 99/11 (TR/SIDEST)). L'engagement de l'Etat du 27/03/2013, réf.: D 044/10 Direction AGE, disposition modifiée N° D 044/10, relatif au devis d'élevant à 158.781 (ttc) porte sur une participation étatique de 37.800€. Le subside revient à SIDEST.						
169100	Participations aux frais de raccordement	9 500,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>169100/99001</i>	<i>Participation aux frais de raccordement à la canalisation</i>	9 500,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	svt. délibération 06/2014-3 du CC du 12/12/2014 ayant pour objet la nouvelle fixation des taxes de raccordement à la canalisation:500€ par raccordement;approuvée par arrêté grand-ducal du 21/04/2015 et décision du ministre de l'Intérieur du 24/04/2015, référence : MI-DFC-4.0042/NH (35404). Jusqu'ici le service technique a seulement procédé à la facturation des raccordements tous les trois ans, dès à présent les décomptes sont à faire annuellement.						
	Total 520	9 500,00	42 800,00	5 000,00	5 000,00		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	809 831,00	445 701,00	364 130,00		
<i>162000/99001 G</i>	<i>Subventions amortissables: Installations de réseaux - Evacuation des eaux de surface dans la Buergaass à Biwer</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	cf disposition N° F019/10 du 24 mars 2010 de la Direction de la gestion de l'eau - prise en charge jusqu'à 50% du coût des études et des investissements correspondant à la réalisation de travaux à effectuer sur les réseaux communaux de canalisation et de collecte en vue d'éliminer les eaux parasites. Le subside constitue un montant plafond, représentant 50% de la dépense éligible estimée à 53.644,27€ (ttc). Le paiement du subside est prévu pour les exercices budgétaires 2010 à 2012. avis de l'Adm. de la Gestion de l'Eau, ASS 57/09 du 11/03/2010 avis du Comité du Fonds pour la Gestion de l'Eau du 19/03/2010						
<i>162000/99002 G</i>	<i>Subventions amortissables: Installations de réseaux - Autres installations de réseaux Evacuation des eaux allogènes à Wecker (Haaptstrooss)</i>	0,00	150 339,00	150 339,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
	cf disposition N° E 031/14 du 28 avril 2014 du MDDI-Département de l'Environnement, avis AGE ASS 192/13 - ASS 141/13 du 08 avril 2014, avis FGE du 18 avril 2014 - prise en charge jusqu'à 50% du coût des études et des investissements correspondant à la réalisation de travaux à effectuer sur les réseaux communaux de canalisation et de collecte en vue d'éliminer les eaux parasites. Le subside constitue un montant plafond, représentant 50% de la dépense éligible estimée à 299.676€ (ttc), soit 150.339€.						
162000/99003 G	<i>Subventions amortissables: Installations de réseaux - Autres installations de réseaux Evacuation des eaux de surface à Breinert</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	à voir en relation avec l'article 1/529/162000/10001 sur lequel une lère tranche du subside a été comptabilisée (compte 2013) svt demande de liquidation introduite par la CdB en date du 14/05/2013 (dépense avancée:141.442,02€) - FGE 2010-132 ASS 117/10 11/02/2011 svt approbation du 28 février 2011 du ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, référence DE 008/11 le montant total de la participation étatique s'élève à 83.906€ ttc., le solde à percevoir est de 7.392,50€.						
162000/99004 G	<i>Evacuation des eaux de surface - terrain de football à Biwer</i>	0,00	210 000,00	210 000,00	0,00		
	engagement AGE 27/7/17						
162000/99005 G	<i>Evacuation des eaux de surface à Brouch</i>	0,00	85 362,00	85 362,00	0,00		
162000/99006 G	<i>Evacuation des eaux de surface - Kirchstrooss à Biwer</i>	0,00	133 092,00	0,00	133 092,00		
	suivant engagement MDDI du 5 octobre 2016 réf. EF 092/16 projet finalisé en 2018						
162000/99007 G	<i>Evacuation des eaux de surface - Grousswiss</i>	0,00	201 038,00	0,00	201 038,00		
162000/99008 G	<i>Evacuation des eaux de surface - rue "Neie Wee" (ancien Scheierbiereg)</i>	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	Estimation 30.000€						
	Total 550	0,00	809 831,00	445 701,00	364 130,00		
1/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	73 763,00		
161000/19007 G	<i>Subventions d'investissement amortissables: Agencements et aménagements d'espaces verts</i>	0,00	0,00	0,00	73 763,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	Restitution de la continuité écologique du barrage "Cité Syrdall" avec renaturation de la Syre à Wecker (cf disposition l 101/17 du 06/02/2017 du MDDI - Département de l'environnement, avis FGE du 25/01/2017 prise en charge de 100\$ du coût des études et des travaux. Le subside constitue un montant de 73.763€						
162000 C	Installations techniques et machines	0,00	12 461,00	0,00	12 461,00		
162000/18001 C	Subventions amortissables: Installations de réseaux - Eau	0,00	12 461,00	0,00	12 461,00		
	Travaux d'entretien de la végétation des cours d'eau "Syre" et "Biwerbach" Suivant courrier du 31/07/17 du MDDI						
	Total 590	0,00	12 461,00	0,00	86 224,00		
	Total général 5	9 500,00	865 092,00	450 701,00	455 354,00		
1/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
161000 G	Terrains et constructions	314 999,00	590 000,00	590 000,00	100 000,00		
161000/15004 G	Subside logements à donner en location (maison 8 Hauptstrooss à Biwer)	0,00	590 000,00	590 000,00	0,00		
	subside engagé par le Ministère du Logement le 27 janvier 2015 N° Ce-2015						
161000/15005 G	Subside logements à donner en location - Acquisition maison 6 Hauptstrooss à Biwer	314 999,00	0,00	0,00	0,00		
	maison 6: acte de vente notarié du 04/08/17 approuvé par le conseil communal le 31/08/17 (prix de vente: 608.000 €) suivant convention entre l'Administration communale de Biwer et le Ministre du Logement conclue le 03/10/17 et approuvée par le Conseil communal le 14.11.17: l'Etat participe jusqu'à concurrence de 75 % du coût d'acquisition avec un plafond de 315.000 e						
161000/15006 G	Subside logements à donner en location - Rénovation énergétique maison 6 Hauptstrooss à Biwer	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	2018: planification des travaux d'assainissement cf. 4/612/221312/15005						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	2019: attente devis, convention à conclure avec le Ministère du Logement. Subside à prévoir de 75% + PRIMEHouse (+/- 18.000€)						
	Total 612	314 999,00	590 000,00	590 000,00	100 000,00		
1/627/	627 Ateliers						
263210	Véhicules automoteurs	13 550,00	0,00	0,00	10 000,00		
263210/99001	Cession d'immob. corporelles: Véhicules de transport: Autres Vente publique d'un tracteur	13 550,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Pour 2017: vente publique du tracteur CASE + Simplicity 2017: contrats de vente approuvés par le conseil communal du 14/11/17 2019: vente d'une pelleteuse CASE						
	Total 627	13 550,00	0,00	0,00	10 000,00		
1/630/	630 Alimentation en eau						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	42 299,00	42 299,00	0,00		
162000/99001 G	Subvention de l'AGE dans le cadre de la mise en conformité du captage de la source à Brouch/Zittig	0,00	42 299,00	42 299,00	0,00		
	Subside de l'AGE dans le cadre de la mise en conformité du captage de la source à Brouch/Zittig - étude - svt disposition G202/14 du 22 avril 2014 du MDDI-Département de l'Environnement, participation étatique jusqu'à concurrence de 45.298,80€ ttc. Liquidation prévue pour les exercices budgétaires 2014 à 2015. Le décompte des travaux respectivement la dernière demande de liquidation doivent être présentés au plus tard 2 ans après la fin de la période indiquée, c.à.d. en 2017, faute de quoi la participation étatique sera clôturée (disposition G 202/14-ZPS3046 du 22/04/2014)						
169100	Participations aux frais de raccordement	9 500,03	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
169100/99001	Participation aux frais de raccordement à la conduite d'eau	9 500,03	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	svt. délibération 06/2014-3 du CC du 12/12/2014 ayant pour objet la nouvelle fixation des taxes de raccordement à la conduite d'eau:500€ par raccordement;approuvée par arrêté grand-ducal du						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/630/	630 Alimentation en eau						
	21/04/2015 et décision du ministre de l'Intérieur du 24/04/2015, référence : MI-DFC-4.0042/NH (35404). Jusqu'ici le service technique a seulement procédé à la facturation des raccordements tous les trois ans, dès à présent les décomptes sont à faire annuellement. 2019: Subside AGE / réaménagement de la rue Neie Wee (anc. Scheierbiery)						
	Total 630	9 500,03	47 299,00	47 299,00	5 000,00		
1/640/	640 Eclairage public						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
162000/99001 G	Part de l'Etat dans le renouvellement de l'éclairage public toutes les localités de la commune (suivant besoin)	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Total 640	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00		
261100/99001	Vente de petites parcelles de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 650	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	0,00	0,00	0,00		
168000/99001 G	Subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte Logement Circulaire 2749 MI du 12/12/2008 Convention signée en date du 29 avril 2009 svt arrêté ministériel du 01/10/2014 le montant de 95.040€ a été accordé à titre de participation de l'Etat au financement du	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre d'habitants. Circulaire 3195 sub 8.3. Fonds de réserve pacte logement Circulaire 3298 sub 5.3. Fonds de réserve pacte logement						
	Total 690	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 6	338 049,03	639 799,00	639 799,00	117 500,00		
1/850/	8 Loisirs, culture et culte						
	850 Cultes						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	58 927,00	58 927,00	0,00		
161000/99001 G	<i>Subventions d'investissement amortissables: Constructions à usage de tiers Travaux de rénovation aux chapelles de Boudler et de Brouch</i>	0,00	58 927,00	58 927,00	0,00		
	Rect.2015:Travaux de rénovation exécutés à la chapelle de Brouch [inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux svt arrêté ministériel du 25 novembre 2013] svt courrier III-0317-14 du 06/02/2014 du ministère de la Culture, la subvention maximale pour les travaux de toiture, façade et installation d'un panneau s'élève à 2.310€. Les travaux à la chapelle de Boudler ont été achevés au cours de l'année 2014.Subside reçu.						
	2016:Travaux de rénovation projetés à la chapelle de Boudler [classement comme monument national avisé positivement par la Commission des sites et monuments] Les travaux de restauration et de rénovation d'un immeuble qui bénéficie d'une protection nationale peuvent être subventionnés par l'Etat jusqu'à un maximum de 50%; cf. courrier du Ministère de la Culture du 25 novembre 2013. svt courrier III-0591-15 du 23/03/2015 du Min. de la Culture, n° dossier 2015/0033/C répondant à la demande de subside de la CdB: 1)travaux de restauration du mobilier-devis du 06/01/2015 de la société COREdART:50% de 57.519 € = 28.759,50 € 2)travaux d'études-devis n°27-2014/2808 du 28/08/2014 de Thomas Lutgen Dipl. Restaurator (FH) S.à r.l., 50% de 4.765 € = 2.382,50 € et devis n°28-2014/2808 du 28/08/2014 par la même société:50% de 2.980 € = 1.490 € 3)travaux de restauration à l'intérieur-devis estimatif (version 6 du 01 décembre 2014) de HLG ingénieurs conseils S.à r.l, lot 5 revêtement sol et plinthes : 50% de 12.185 € = 6.092,50 € lot 6 stabilisation spéciale, injection et épinglage fissure :						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/850/	850 Cultes						
	50% de 12.390 € = 6.195 € lot 7 échafaudage intérieur et protection sol : 50% de 12.375 € = 6.187,50 € lot 8 dépose et évacuation isolant de l'extrados de la voûte : 50% de 2.500 € = 1.250 € lot 9 traitement charpente et ossature de la voûte : 50% de 6.950 € = 3.475 € lot 11 nettoyage final : 50% de 3.000 € = 1.500 € 4) honoraires d'ingénieurs-10% de 15.947 € = 1.594,70 € Subvention maximale totale:58.927€ -Travaux de la phase 2 (façade, polychrom.):dossier de demande de subside en voie d'instruction par le ministère						
	Total 850	0,00	58 927,00	58 927,00	0,00		
	Total général 8	0,00	58 927,00	58 927,00	0,00		
	TOTAL GENERAL	347 549,03	6 370 418,00	4 565 510,55	3 892 854,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/121/	121 Affaires générales						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	35 000,00		
211000/19001	Frais d'études d'infrastructure et d'aménagement - transformation maison communale	0,00	0,00	0,00	35 000,00		
223410	Mobilier	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
223410/99001	Acquisition de mobilier pour la mairie / transformation de la réception	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
	analyse des options pour amélioration de la réception						
	Total 121	0,00	5 000,00	0,00	35 000,00		
4/129/	129 Autre Coordination administrative						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	1 433,99	1 819,30	1 819,30	0,00		
238120/99001 S	Apports en capital SIGI	1 433,99	1 819,30	1 819,30	0,00		
	svt.courrier du 23/11/2015 - Le budget du SIGI prévoit un apport en capital de 650.000€ ht pour financer la première étape de la construction d'un nouveau siège. Si le comité du SIGI vote ce projet en 2016, la part de l'apport de la CdB s'élève à 2.560,89€ ht. Pour 2017: -nouveau siège: 12.906,88 € TTC -projet SIGI Drive: 1.060,21 € TTC -projet CITRIX:2.640,37 € 2017: suivant courrier SIGI du 20/11/2017: projet nouveau bâtiment ne sera pas réalisé (apport AC Biwer 11.031,52); SIGIDrive: 393,98€ + 1.040,01€; 2018:suivant courrier SIGI du 20/11/2017: SIGIDrive: 492,73€ + projet RGDP 1.326,57€ 2019: suivant courrier SIGI du 16/11/18						
	Total 129	1 433,99	1 819,30	1 819,30	0,00		
4/131/	131 Urbanisme						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	14 553,23	155 446,77	45 000,00	115 000,00		
211000/99001	Révision du Plan d'Aménagement Général	0,00	95 000,00	45 000,00	95 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme						
	<p>anc. 4/0720/2001/002 La révision du PAG est obligatoire en vertu de la loi modifiée du 19 juillet 2004 conc. l'aménagement communal et le développement urbain endéans un délai maximum de 7 ans, prorogé jusqu'au 08/08/2011, ensuite au 08/08/2015. La loi du 14 juin 2015 portant modification de l'article 108 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 conc. l'aménagement communal et le développement urbain stipule à présent que les projets d'aménagement général doivent être soumis à l'accord du CC jusqu'au 08 août 2018. En date du 06/12/2006 le cbé a chargé TR-Engineering de la révision du PAG de la commune de Biber [161.200€ htva]; appr. MI du 12.03.2007, réf.:226/07/CAC(391). Suite aux modifications légales, des études supplémentaires, notamment conc. les sites et monuments et SUP 1+2, doivent être faites. Par décision du 19/10/2011 le cbé a chargé le bureau TR-Engineering de l'Umwelterheblichkeitsprüfung (UEP ou SUP1)[coût: 15.784,86€ htva], appr. MI du 03.11.2011, réf.:226/11/CAC. Par décision du 26/09/2012 le cbé a approuvé un avenant au contrat conclu avec TR-Engineering (adaptations à la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi du 19/07/2004) [126.300€ htva], appr. MI du 18.09.2013, réf.:226/13/CAC. Par décision du 16/10/2013 le cbé a chargé le bureau pact s.à.r.l. de l'Umweltbericht (SUP2) Natura 2000 Screenings[coût: 34.030 € htva], appr. MI du 05.11.2013, réf.:226/13/CAC. A l'occasion de la dernière entrevue avec les responsables du Min. de l'Environnement, de l'Adm. de la Nature et des Forêts et TR-Engineering le 25/09/2015, les remarques complémentaires en relation avec la première partie du rapport environnemental du Min. de l'Env. ont été discutées. Les honoraires et prestations prévus e.a. aux contrats TR-Engineering ont déjà été dépassés et des moyens supplémentaires sont à prévoir. finalisation PAG en 2018 Nouveau délai pour la mise en procédure fin 2019</p>						
211000/99002	<i>Etude relative à la renaturation de la Syre à Wecker</i>	14 553,23	35 446,77	0,00	0,00		
	projet dans le cadre du PAP Cité Syrdall cf article 4/590/161000/19007						
211000/99003	<i>Digitalisation des réseaux du site scolaire et levé</i>	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
211000/99004	<i>Frais d'études environnementales- Etude d'un parking écologique à Wecker Gare (Z.A. Scheerleck)</i>	0,00	15 000,00	0,00	10 000,00		
221200	Agencements et aménagements de terrains	8 636,75	81 363,25	50 000,00	400 000,00		
221200/99001	<i>Aménagement d'une place de jeux complexe scolaire / crèche</i>	8 636,75	81 363,25	50 000,00	400 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme						
	suivant estimation du service technique communal construction aire de jeu prévue mi/fin 2018; projet à soumettre au CC en 2018						
	Total 131	23 189,98	236 810,02	95 000,00	515 000,00		
4/135/	135 Travaux et services techniques						
223210	Véhicules automoteurs	25 298,85	0,00	0,00	0,00		
223210/17001	Acquisition voiture de service pour le service technique (administration)	25 298,85	0,00	0,00	0,00		
	Total 135	25 298,85	0,00	0,00	0,00		
4/139/	139 Autre Coordination technique						
223410	Mobilier	0,00	500,00	0,00	0,00		
223410/99001	Acquisition mobilier pour le service technique	0,00	500,00	0,00	0,00		
	Total 139	0,00	500,00	0,00	0,00		
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	8 625,00	8 625,00	60,00		
238180/99001 O	Dotation au fonds de roulement de l'OSCG	0,00	8 625,00	8 625,00	60,00		
	svt décision de l'OS du 08/11/2012 svt indication de la circulaire budgétaire 2879 Offices sociaux-nouvelle législation p.12.svt l'article 6(3) de la loi concernant l'aide sociale, les communes dotent leur nouvel Office social d'un fonds de roulement;cette dotation s'élève à 5€ minimum par habitant.Par sa décision 03/2012-10 du 18 juillet 2012 le cc a donné son accord à la décision du conseil d'administration de l'office social du 21 juin 2012 portant augmentation de cinq à dix euros par habitant la dotation des communes-membres au fonds de roulement. svt circulaire budgétaire 3105, point 8.6. Si le nombre de résidents augmente, le CA de l'OSCG refixe les quotes-parts au fonds de roulement et les communes sont tenues						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	de réajuster leur contribution avant le 01/01 de l'année civile qui suit la décision du CA. Par contre, si la quote-part est réduite (>régression de la population) l'OS procède à une restitution partielle (à comptabiliser sub article 1/180/288180/0/99001). Pour 2017: suivant information Office Social commun de Grevenmacher du 3.11.2016 suivant communication OSCG du 19/10/2017: 15€/habitant 2019: suivant communication OSCG du 16/10/2018: réajustement du quote part par habitant (15€) par le nombre d'habitant au 01/01/2018 (=60€)						
	Total 180	0,00	8 625,00	8 625,00	60,00		
	Total général 1	49 922,82	252 754,32	105 444,30	550 060,00		
4/241/	2 Protection sociale						
	241 Crèches et garderies						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	737 317,17	3 012 682,83	3 500 000,00	300 000,00		
221311/15003	<i>Construction d'une crèche à Biver</i>	<i>737 317,17</i>	<i>3 012 682,83</i>	<i>3 500 000,00</i>	<i>300 000,00</i>		
	Le nombre de places pour enfants initialement prévues dans le cadre de l'extension de la Maison Relais s'est avéré insuffisant. Il est dès lors indispensable de prévoir la construction d'un nouveau bâtiment particulier servant de crèche pouvant accueillir le nombre d'enfants effectif. Un contrat d'architecte reste à être signé avec MN Architectes. Ensemble avec cette construction, l'aménagement d'une aire de jeu est projetée. Le site se trouvant en zone verte, une étude préalable doit être faite dans le cadre de la refonte du PAG. Le cbé a chargé le bureau pact de cette mission le 15.09.2015 (honoraires:9.800€ ht). -approbation devis d'un montant total de 4.641.607,44 euros TTC en séance du cc du 2 août 2016 -approbation Min. de l'Intérieur du 27 septembre 2016 N° 818xc22cd - D/52/2016						
	Total 241	737 317,17	3 012 682,83	3 500 000,00	300 000,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	615 675,62	190 401,77	70 000,00	0,00		
221311/13001	Extension de la Maison Relais à Biwer et étude y relative	615 675,62	190 401,77	70 000,00	0,00		
	anc.4/0414/2123/001 Par sa décision du 19/07/2011 le cbé a chargé le bureau Niederweis Architectes de la mission d'architecte conc. l'étude du projet relatif à la construction d'une maison relais pour enfants à Biwer (appr. MI 8/11/CAC du 26.09.2011). Par une décision du 29/09/2011 le cbé a chargé Goblet Lavandier & Associés de la mission d'ingénieur du génie technique dans le cadre du projet relatif à la construction d'une maison relais pour enfants à Biwer (appr. MI 8/11/CAC du 03.11.2011) Par une décision du 29/09/2011 le cbé a chargé INCA sàrl de la mission d'ingénieur civil des constructions dans le cadre dudit projet (appr. MI 8/11/CAC du 03.11.2011). Par sa décision du 09/11/2012 le cbé a chargé Niederweis Architectes de la mission d'architecte conc. la construction de la maison relais (appr. MI 8/13/CAC(6488) du 25.03.2013). Par sa décision du 09/11/2012 le cbé a chargé Daedalus Engineering de la mission de coordinateur en matière de sécurité et de santé dans le cadre de la construction de la maison relais (appr. MI 8/13/CAC du 19.03.2013). Par sa décision 06/2012-7 du 13/12/2012 le CC a approuvé l'avant-projet détaillé du projet, comprenant une crèche et l'aménagement des alentours. Avec les honoraires (878.000€), le coût total s'élève à 6.592.535,84€(ttc). Approbation MI en date du 05/06/2013, réf.:D/23/2013. Le 02/10/2013 le cbé a adjugé les travaux de gros-oeuvre à Solid pour le prix de 1.380.174,12€ (ttc). Pour des raisons de statique des travaux supplémentaires coûtant 95.000€ (hors taxes) ont dû être exécutés. Le 10/09/2014 le cbé a adjugé les travaux: - de menuiserie extérieure à HLG pour le prix de 370.240,20€ (ttc). Pour 2017: solde des travaux à payer - de toiture à Bâti-Travaux pour le prix de 142.748,26€ (ttc). Le 02/12/2014 le cbé a adjugé les travaux: - équipements de cuisine à Luxcuisines pour le prix de 218.816,37€ (ttc). - d'EBT/courant faible à Tec Equipements pour le prix de 421.772,92€ (ttc). - d'installation de chauffage, ventilation et sanitaire à Elco pour le prix de 787.162,40€ (ttc). Le 16/12/2014 le cbé a adjugé les travaux d'ascenseur/d'élévateur à Beil s.à r.l. pour le prix de 121.031,75€ (ttc). Le 18/03/2015 le cbé a adjugé les travaux de façade à Préfalux pour le prix de 303.230,39€ (ttc). Par marchés négociés du 20.01.2015 le cbé a chargé:						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	-Lang Frères des travaux de plâtrerie et d'enduits intérieurs pour le prix de 72.556,96€ (ttc). -Günter Schlag des travaux de chapes pour le prix de 60.849,29€ (ttc). Il est prévu d'adjuger les travaux de carrelage à Carrelages Putz pour le prix de 201.750,59€ ttc et d'ouvrages secs, faux-plafonds et plafonds acoustiques à Bilfinger R&M Ausbau pour le prix de 158.558,75€ttc. décompte en attente pour 2018						
	Total 242	615 675,62	190 401,77	70 000,00	0,00		
	Total général 2	1 352 992,79	3 203 084,60	3 570 000,00	300 000,00		
4/322/	3 Ordre et sécurité publics						
4/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
222100	Installations techniques	4 040,85	0,00	0,00	0,00		
222100/99002	Acquisition de nouveaux appareils recherche-personne	4 040,85	0,00	0,00	0,00		
	Circulaire 3241 du 23.02.2015-Adjudication à la société CEL du marché public relatif à l'acquisition d'appareils recherche-personne par le Min. de l'Intérieur.Nécessité d'un échange de tous les appareils pour au plus tard 2017.Avis écrit de l'inspecteur obligatoire avant toute acquisition de matériel.Courrier de l'Adm. des services de secours - Inspection du 31.10.2015 conc. la prédite acquisition. 20 appareils au prix de 336,74€ - subventionnée au taux de 50%.						
222200	Machines	1 772,30	0,00	0,00	0,00		
222200/99001	Acquisition de matériel divers de lutte contre l'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Compte 2014:Acquisition d'une caméra thermographique + d'appareils respiratoires et acquisition d'une nouvelle remorque bâchée. clôturé						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
222200/99002	Part de la commune dans l'acquisition de matériel spécial de lutte contre l'incendie pour les services de secours de la région Est Décision 03/2014-5 du CC du 30/06/2014 portant approbation de la convention intercommunale de financement et de coopération (véhicule d'assistance respiratoire), approuvée par le ministère de l'Intérieur en date du 25/09/2014, référence 142/14/CAC. Part CdB:2.600€ suivant information administration communale de Wormeldange du 13.10.2016: acquisition d'un ventilateur/aérateur grand débit: 2.602,00 € à charge de la commune de Biwer suivant information de la commune de Junglinster du 09.11.2016: acquisition d'un véhicule d'assistance respiratoire: 1.842,14 € à charge de la commune de Biwer	1 772,30	0,00	0,00	0,00		
	Total 322	5 813,15	0,00	0,00	0,00		
4/329/	329 Autres Services de secours						
222100	Installations techniques	0,00	26 700,00	17 500,00	10 000,00		
222100/99001	First responder 2018: mise en place du service first responder; équipement de base (trousses de premier secours, défibrillateur mobile, tenue vestimentaire, beeper,...)	0,00	18 700,00	17 500,00	2 000,00		
222100/99002	Défibrillateur Wecker-Gare 2018: mise en place d'un défibrillateur près de la gare à Wecker mise en place reportée pour l'année 2019	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00		
	Total 329	0,00	26 700,00	17 500,00	10 000,00		
	Total général 3	5 813,15	26 700,00	17 500,00	10 000,00		
4/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
221100	Terrains	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/411/	411 Agriculture						
221100/99001	Emprises - voirie rurale	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	94 368,29	195 000,00	195 000,00	171 000,00		
221313/99001	Mise en état de la voirie rurale	94 368,29	195 000,00	195 000,00	171 000,00		
	Compte 2014: partie du projet n°200569 de 2013, et partie du projet 200675 de 2014 Hënnescht Breinert et Groheck adjudgé le 21.05.2014 pour le prix de 88.688€. rect.2015: Solde du projet 200675 de 2014 (ca.65.000€) + projet 200675 de 2015 Stengege Wee et Wölt-An de Längten adjudgé le 24.06.2015 pour le prix de 53.080,97€ 2016: Décision à prendre par le CC le 14/12/2015, approbation projet ASTA 200750, chemins Béchel (77.250€) et Fousspad (47.500€) à Biwer. Pour 2017: suivant programme établi par le cc en séance du 8 août 2016 Suivant devis ASTA de Grevenmacher du 22 novembre 2016 N° 200808 d'un montant total de 126.000,00 euros 2017: clôturé; 2018: suivant devis ASTA approuvé par le CC le 18/12/17 2019: réfection de 2 chemins ruraux Suivant courrier du 03/12/18 de l'ASTA: 1) „Vir Froun“ - Boudler = 109.750 € TTC 2) „ Om Keikapp“ - Biwer = 61.250 € TTC						
	Total 411	94 368,29	197 500,00	195 000,00	173 500,00		
4/412/	412 Sylviculture						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00		
221313/99001	Construction / mise en état de chemins forestiers	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00		
	Compte 2014: Fuussesank - Décompte approuvé par le CC le 17.09.2014 (04/2014-8) 2016: Wieweschkräiz - svt plan de gestion de 2015 - Devis approuvé par le CC le 27 mai 2015 - Exécution seulement après entrée en vigueur du nouveau plan d'aides aux mesures forestières						
	Total 412	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00		
4/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
221200	Agencements et aménagements de terrains	33 575,46	2 566 424,54	2 700 000,00	1 600 000,00		
221200/99001	Aménagement d'une zone d'activités au lieu-dit "Grousswiss" à Biwer	33 575,46	2 566 424,54	2 700 000,00	1 600 000,00		
	anc. 4/1140/2001/001 Par sa décision du 22/12/2004 le cbé a chargé TR-Engineering de l'élaboration du dossier commodo-incommodo nécessaire pour l'aménagement éventuel d'une zone d'activités (appr. MIAT du 18/01/2005 réf.:57/05/CAC). Le dossier a déjà été introduit fin septembre 2006 à l'Adm. de l'Environnement afin de lancer la procédure. Une étude supplémenaire du sous-sol a dû être faite (par SolEtude) suite à la demande de l'Adm. de l'Env. Des forages de sondage ont été faits et un assainissement des fonds devra obligatoirement être réalisé. Le 15/09/2015 le cbé a chargé TR-Engineering de la mission d'ingénieur dans l'intérêt du projet relatif à l'aménagement d'une zone d'activités au lieu-dit 'Grousswiss' à Biwer. La procédure publique conc. les établissements classés a été entamée (mi-décembre 2015). Suite à l'obtention de l'autorisation d'exploitation, un projet/devis, à élaborer par le bureau d'étude, sera soumis pour approbation au CC. La mise en adjudication des travaux aura lieu au plus tôt au cours du 2e semestre 2016. Les travaux pourront donc probablement seulement être entamés début 2017. Svt. le contrat d'ingénieur le coût estimatif des travaux s'élève à 1.785.000€ ht, les honoraires sont chiffrés à 181.164,30€ ht. -Devis d'un montant total de 4.185.000,00 euros TTC approuvé en séance du cc du 8 août 2016, appr. Min. de l'Intérieur du 7 septembre 2016, N° 228/16/CAC Pour 2017 : y compris 10.000,00 euros pour une étude en vue de l'installation d'une centrale de cogénération au bois 2017: 100.000€; 2018: 2.500.000€; 2019: 1.500.000€; les travaux commenceront début 2018 et seront effectués par l'entreprise JABEPA, durée prévisible des travaux: 400 jours ouvrables svt adjudication du CBE du 2/08/17						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	189 515,32	4 590,90	111 047,52	38 078,18		
238120/99001 S	Apports en capital au SIAEG pour investissements à réaliser	189 515,32	4 590,90	111 047,52	38 078,18		
	svt décision du comité du SIAEG du 23/11/2015 Pour 2017: suivant information du SIAEG suivant information reçue du SIAEG (annexe budgétaire - tableau récapitulatif des participations des communes-membres budget rectifié 2017 et budget 2018) 2018 et 2019 suivant courrier SIAEG du 26/10/18						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
	Total 470	223 090,78	2 571 015,44	2 811 047,52	1 638 078,18		
	Total général 4	317 459,07	2 808 515,44	3 006 047,52	1 851 578,18		
4/520/	5 Protection de l'environnement						
	520 Gestion des eaux usées						
221100	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00		
221100/15001	Acquisition d'un terrain pour y installer une station d'épuration	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Rect.2015: Dans le cadre du projet de l'installation future d'une station d'épuration à Boudlerbach, la commune a dû acquérir les fonds nécessaires. Le compromis de vente conclu avec Marc et Roland Mehlen le 04.03.2015 a été approuvé par le CC le 05.03.2015 (01/2015-9). La surface nécessaire approximative est de 14,85 ares. Le prix par are est de 500€. 90% du prix ont dû être payés immédiatement. Le prix définitif pourra seulement être déterminé après mesurage des terrains effectivement nécessités et payé après signature de l'acte notarié.						
222100	Installations techniques	1 218 647,58	761 411,94	625 858,14	315 000,00		
222100/09003	Assainissement de Hagelsdorf - ventilation eaux usées	0,00	230 000,00	50 000,00	200 000,00		
	Par sa décision du 06 août 2009 le cbé a chargé le bureau best de la mission d'ingénieur dans le cadre des travaux de renouvellement des infrastructures de la localité de Hagelsdorf avec raccordement de la canalisation à la station d'épuration de la commune de Betzdorf (coût: 138.070,45€ htva); appr. MI du 08/11/2012, réf.: FGE 2010-195 Le dossier a été avisé favorablement sous conditions par l'Administration de la Gestion de l'Eau le 17/12/2012, réf. FGE 2010-195 resp. ASS 174/10 (resp. ASS 99/11 (TR/SIDEST)). L'engagement de l'Etat du 27/03/2013, réf.: D 044/10 Direction AGE, disposition modifiée N° D 044/10, relatif au devis d'élevant à 158.781 (ttc) porte sur une participation étatique de 37.800€. L'exécution des travaux aura seulement lieu dans le cadre de la réalisation du projet 'Redressement du CR134 dans la traversée de Hagelsdorf du P.R. 17,564-P.R. 18,144' par l'Adm. des P & Ch. Un avant-projet a été transmis à la CdB en mars 2014. Le compromis de vente collectif avec le tableau des emprises a été approuvé par le CC le 15 juin 2015 (03/2015-5). Le 09/09/2015 le cbé a adressé une lettre au MDDI pour						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	<p>l'encourager à mettre en oeuvre ce projet. La dépense est estimée à 1.000.000€. suivant information PCH, le montant total du projet/part communale augmentera considérablement (729.488,68€ TTC pour le projet total, soit 35,75%) Suivant le procès-verbal d'adjudication publique du 27 décembre 2017, le montant total des travaux s'élève à 3.283.581.34€ (HTVA), dont 623.494,60€ (HTVA) sont à la charge de la commune.</p>						
222100/13002	<p>Redressement de la Haaptstrooss et du Härebiërg à Wecker - ventilation eaux usées</p> <p>anc.1212/2133/001 Par sa décision du 13 février 2008 le cbé a chargé le bureau Ecos de la mission d'ingénieur des travaux de canalisation et de la conduite d'eau dans le cadre du réaménagement des CR 133 et 134 à Wecker. L'avant-projet/devis s'élevant, pour la part communale, à 1.409.819,67€ (ttc, hors honoraires [+90.000€]) a été approuvé par le CC le 20 juillet 2010 (04/2010-4). Le projet initial a été modifié par la suite dans la mesure où le carrefour 'Coboulux' a été intégré dans le projet, ce qui a impliqué des coûts supplémentaires. Le projet/devis définitif s'élevant, pour la part communale, à 4.576.953,20€ (ttc, hors honoraires [+90.000€]) a été approuvé par le CC le 28 février 2013 (02/2013-5);appr. MIAT 24/05/2013, réf.:228/13/CAC. Par sa décision 03/2014 du 26 mars 2014, le cbé a adjugé les travaux à Tralux Construction pour le prix de 3.923.594,28€ ttc. La commande a été passée en date du 12 mai 2014 et les travaux ont été entamés en date du 16 juin 2014. La durée totale des travaux est de 420 jours ouvrables. Par sa décision 07/2014 en date du 02 juillet 2014, le cbé a adjugé les travaux d'évacuation des eaux allogènes à Tralux Construction pour le prix de 228.048,33€ ttc. Le lot concernant la passerelle piétons est toujours tenu en suspens. Le binder sera prévisiblement mis au tronçon Härebiërg le 11/12/2015. Après le congé collectif, en janvier 2016, la dernière partie (N14/carrefour) sera mise en oeuvre.</p>	444 253,22	2 804,64	29 000,00	0,00		
222100/13004	<p>Renouvellement de la traversée de Brouch - ventilation 'eaux usées</p> <p>Par sa décision 11/2013 du 27/11/2013 le cbé a chargé B.E.S.T. de la mission d'ingénieur civil des travaux de renouvellement des infrastructures à Brouch; appr.MI du 20/01/2014, réf.:57/14/CAC (19822). Honoraires svt contrat:83.668,18€ ttc. - Montant ht des travaux estimé à 750.000€</p>	463 534,30	24 207,37	24 207,37	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	<p>La demande de prise en charge y afférente a été enregistrée par l'AGE en date du 24 février 2014, références ASS 283/13 (FGE 2013-282).</p> <p>Par sa décision 06/2014-8 du 12/12/2014 le CC a approuvé le projet/devis relatif aux travaux de renouvellement des infrastructures à Brouch - phase 1, réaménagement de la voirie communale - dont le coût s'élève à 1.085.200€ ttc (honoraires inclus). Approbation MI du 24/02/2015, réf.:228/14/CAC.</p> <p>La demande de prise en charge y afférente a été enregistrée par l'AGE en date du 09 avril 2015, références ASS 20/15 (FGE 2015-034).</p> <p>La demande de permission de voirie a été enregistrée par l'Adm. des P&C le 01/09/2015 (réf.:20020/15)</p> <p>Etant donné que la CdB doit attendre les autorisations nécessaires, la mise en adjudication des travaux ne pourra avoir lieu qu'au cours du 2e semestre de l'année 2016.</p> <p>La 2e phase, portant sur le CR132, étant à réalsier en collaboration avec le MDDI-Ponts & Chaussées, il faudra attendre que l'Etat prévoie le projet dans son budget.</p> <p>travaux phase 1 terminés fin 2017/début 2018</p>						
222100/15002	<p>Travaux à réaliser aux alentours du terrain de football - ventilation eaux usées</p> <p>cf. commentaire sub 4/821/222100/15002</p> <p>La partie concernant l'évacuation des eaux allogènes se chiffre à 178.742,63€.</p>	47 349,23	122 650,77	122 650,77	0,00		
222100/16001	<p>Travaux à réaliser sur le tronçon de la Kiirchestrooss à partir de la Haaptstrooss jusqu'à la place de l'église à Biber - ventilation eaux usées</p> <p>cf. commentaire sub 4/624/221313/16001</p> <p>derniers travaux réalisés pas encore facturées</p>	158 550,84	366 749,16	400 000,00	0,00		
222100/18001	Redressement de la rue Neie Wee (anc. Scheierbiereg) à Biber - ventilation eaux usées	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		
222100/19004	Renouvellement des eaux mixtes: Haaptstrooss, Schoulstrooss, Neie Wee à Biber	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Agrandissement du diamètre de la canalisation des eaux mixtes nécessaire à cause des pluies déluvienues. La canalisation actuelle est hydrauliquement insuffisante (cf. dossier technique de l'assainissement de la commune de Biber).						
222100/99001	Evacuation des eaux usées à Breinert - Construction d'un axe secondaire	104 959,99	0,00	0,00	0,00		
	2016:Nécessité de poser une 2e conduite pour l'évacuation des eaux usées des maisons portant un nombre pair (2-20) alors que						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	celles-ci ne peuvent être raccordées à la canalisation principale se trouvant dans la chaussée à l'avant desdits immeubles. projet clôturé						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	1 500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00		
<i>238120/99001 S</i>	<i>Apports en capital au SIDEST pour investissements à réaliser</i>	1 500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00		
	2016:svt le document budgétaire du SIDEST Pour 2017: suivant information du SIDEST du 7.11.2016 suivant communication reçue du SIDEST le 29/09/2017 2018 et 2019: suivant information du SIDEST du 12.11.18						
	Total 520	2 718 647,58	2 261 411,94	1 625 858,14	1 315 000,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
<i>211000/99001</i>	<i>Etude énergétique des bâtiments communaux Pacte Climat</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Uniquement études réalisées par Inergie						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>221312/99001</i>	<i>Constructions sur sol propre à usage de tiers: Bâtiments</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Rect. 2015:Remplacement des fenêtres de la maison donnée en location, sise, 12, Haaptstrooss à Biwer - Maison occupée par Mme Rodriguez.						
222100	Installations techniques	0,00	78 000,00	0,00	86 000,00		
<i>222100/99001</i>	<i>Gebäudeleittechnik - optimisation de l'utilisation énergétique dans les bâtiments communaux</i>	0,00	78 000,00	0,00	86 000,00		
	Regulux: optimisation de l'utilisation énergétique dans les bâtiments communaux suivants: Piscine et Hall sportif (41.000€), Centre culturel (10.000€), Maison Relais (10.000€); coûts d'investissement amortisés après 6 ans Piscine / Hall Sportif: mise à jour nécessaire du TGBT dans le cadre de l'optimisation de l'utilisation énergétique (estimation						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
	8.000€)						
	Total 532	0,00	88 000,00	10 000,00	96 000,00		
4/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
<i>221200/19007</i>	<i>Agencements et aménagements d'espaces verts</i>	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	Renaturation de Syre à Wecker dans le cadre de l'exploitation du PAP (An der Schmëtt (Cité Syrdall))						
	Total 590	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	Total général 5	2 718 647,58	2 349 411,94	1 635 858,14	1 426 000,00		
4/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
221100	Terrains	610 531,80	0,00	0,00	0,00		
<i>221100/99001</i>	<i>Acquisition maison 6 Hauptstrooss à Biber</i>	610 531,80	0,00	0,00	0,00		
	2.531,80€ Notaire 608.000,00 € Wingert						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	326 650,00	0,00	0,00	0,00		
<i>221312/99001</i>	<i>Acquisition du presbytère de Biber</i>	326 650,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 611	937 181,80	0,00	0,00	0,00		
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
<i>211000/19002</i>	<i>Frais d'études de rénovation pour la maison 12 Hauptstrooss</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	390 539,13	459 460,87	380 000,00	370 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
221312/15004	<i>Aménagement de logements à mettre en location à Biwer - maison 8 Haaptstrooss à Biwer</i> Transformation de l'immeuble sis, 8, Haaptstrooss à Biwer. Projet de réaliser deux logements destinés à la location. Accord de principe du Min. du Logement du 27/01/2015, réf.: Ce-2015/151/Dp-dp. La participation étatique maximale est de 75% en ce qui concerne les coûts de transformation (Loi modifiée du 25/02/1979 conc. l'aide au logement). Par décision du 29/07/2015 le cbé a chargé ARCO de la mission d'architecte (Honoraires: 79.852,50€ TTC - Montant estimé du coût des travaux 650.000€ HT). Par décision du 29/07/2015 le cbé a chargé MP Ingénieurs-Conseils de la mission d'ingénieur-conseil (Honoraires: 23.220€ HT). Le projet/devis devra être soumis au CC pour approbation. Il devra répondre aux exigences du Min. du Logement afin que la CdB puisse bénéficier de la participation étatique maximale. -Devis d'un montant total de 1.028.439,69 euros TTC approuvé en séance du cc du 10 mars 2016 2019: Décompte à présenter	390 539,13	409 460,87	330 000,00	260 000,00		
221312/15005	<i>Aménagement de logements à mettre en location à Biwer - rénovation énergétique maison 6 Haaptstrooss à Biwer</i> étude et planification des travaux à effectuer; Convention à conclure avec le Ministère du Logement en vue du subventionnement des travaux d'aménagement (classe énergétique G vers D 2019: travaux de rénovation	0,00	50 000,00	50 000,00	110 000,00		
	Total 612	390 539,13	459 460,87	380 000,00	380 000,00		
4/622/	622 Circulation						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
211000/19003	<i>Frais de recherche et de développement pour un concept de circulation</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Total 622	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	2 752,05	14 247,95	14 248,00	0,00		
211000/99002	Frais d'études aménagement Scheierbiertg à Biwer	2 752,05	7 247,95	7 248,00	0,00		
211000/99003	Frais d'études Projet Wecker Häerebiertg (pont) jusque Wecker-gare	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00		
221100	Terrains	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
221100/99001	Emprises - voirie vicinale	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
	2019: Emprises "Neie Wee"						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	1 090 392,62	1 274 907,38	680 500,00	710 000,00		
221313/09003	Assainissement de Hagelsdorf - ventilation voirie	0,00	271 500,00	50 000,00	250 000,00		
	cf. commentaire sub 4/520/222100/09003 suivant information PCH, le montant total du projet/part communale augmentera considérablement (729.488,68€ TTC pour le projet total, soit 35,75%)						
221313/13002	Redressement de la Haaptstrooss et du Häerebiertg à Wecker - ventilation voirie	449 565,84	120 434,16	70 000,00	10 000,00		
	anc.1212/2133/001 cf. commentaire sub 4/520/222100/13002 2018: abri bus + travaux						
221313/13004	Renouvellement de la traversée de Brouch - ventilation voirie	530 216,74	88 583,26	90 000,00	0,00		
	cf.commentaire sub 4/520/222100/13004 (y inclus balustrades et garde-corps chapelle Brouch et place/fontaine) (pas prévu initialement dans le projet)						
221313/14002	Infrastructures publiques sur sol propre: Ponts Remise en état du pont 'op Eechebruch' à à Wecker	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313/15002	Travaux à réaliser aux alentours du terrain de football - ventilation voirie	85 920,23	184 079,77	85 000,00	0,00		
	Par sa décision du 29 avril 2015 le cbé a chargé best Ingénieurs-Conseils du réaménagement du terrain de football principal et des alentours (appr. MI du 29.10.2015, réf.:153/CAC). Le projet/devis a été approuvé par le CC le 15.09.2015 (04/2015-5). Le coût total s'élève à 1.157.000€ ttc (frais d'études et honoraires inclus). La partie concernant l'aménagement de la voirie se chiffre à quelque 100.000€.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	Dès que le projet aura été approuvé par l'autorité supérieure la mise en adjudication des travaux sera lancée.						
221313/16001	Travaux à réaliser sur le tronçon de la Kiirchestrooss à partir de la Haaptstrooss jusqu'à la place de l'église à Biwer - ventilation voirie	24 689,81	575 310,19	370 000,00	400 000,00		
	Le 30/09/2015 le cbé a chargé TR-Engineering de la mission d'ingénieur pour le réaménagement de la Kiirchestrooss à Biwer [réalisation du tronçon restant à renouveler (Haaptstrooss > Kiirchestrooss, vers la place de l'église)] Les honoraires s'élèvent à 30.830,48€ht.L'estimation provisoire du coût des travaux se chiffre à 418.500€ht (Voirie,eaux mixtes,eaux pluviales).Le devis/projet devra encore être soumis au CC pour approbation. Prévu comme lot 2, complémentaiement aux travaux ci-avant, le cbé entend saisir l'opportunité d'exécuter des travaux nécessaires entre le carrefour Kiirchestrooss/Bréil et le carrefour Kiirfechstrooss/Hierzebiereg.Le devis/projet y afférent sera élaboré par le serv.tech. communal, qui s'occupera également de la surveillance du chantier (Coût du lot 2 estimé à 450.000€);il devra encore être soumis au CC pour approbation. -Devis d'un montant total de 1.421.515,34 euros TTC approuvé en séance du cc du 7 juin 2016, appr. Min. de l'Intérieur du 7 septembre 2016 N° 228/16/CAC						
221313/18001	Réaménagement de l'ancienne rue 'Scheierbiereg' à Biwer	0,00	35 000,00	15 500,00	50 000,00		
	selon estimation bureau BEST: (travaux pourraient commencer dernier trimestre 2018) coûts des travaux 292.500€ TTC --> ventilation ARTICLES: eaux pluviales 60.000€ (cf. 4/520/222100/18001); eau potable 40.000€ (cf. 4/635/222100/18001); voirie 200.000€ 2019: projet définitif à soumettre au conseil communal et emprises à régulariser						
	Total 624	1 093 144,67	1 291 655,33	694 748,00	712 500,00		
4/626/	626 Cimetières						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313/99001	<i>Mise en place de columbariums</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
221321	Constructions à usage propre - sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
221321/19005	<i>Constructions sur sol d'autrui à usage propre: Bâtiments</i>	0,00	0,00	0,00	3 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
	2019: participation à la construction d'un chalet pour le cimetière forestier (coût: 3000€ par commune suivant rapport du 07/11/18 de la réunion "Bëschkierfecht")						
	Total 626	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
4/627/	627 Ateliers						
222200	Machines	0,00	36 800,00	36 800,00	15 000,00		
222200/99001	Matériel industriel et technique pour l'atelier communal	0,00	36 800,00	36 800,00	15 000,00		
	2018: remorque Kubota (Heckkipper) 1.800€ et silo à sel 35.000€ suivant devis 2019: Acquisition d'un taille-haie						
223210	Véhicules automoteurs	111 882,75	0,00	0,00	120 000,00		
223210/99001	Acquisition d'un tracteur pour le service technique (atelier)	111 882,75	0,00	0,00	0,00		
	Suivant estimation service technique communal						
223210/99002	Acquisition d'une nouvelle pelleuse	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
	Total 627	111 882,75	36 800,00	36 800,00	135 000,00		
4/631/	631 Captage						
221100	Terrains	18 975,00	0,00	0,00	0,00		
221100/99001	Aquisition de terrains dans le cadre de la mise en conformité du captage de Brouch/Zittig	18 975,00	0,00	0,00	0,00		
	suivant compromis de vente du 05.10.2016 entre la commune de Biwer et Monsieur Roby Lenertz de Zittig d'un montant total de 18.975,00 e acte de vente notarié conclu le 01/02/2017 entre l'AC Biwer et M. Roby LENERTZ pour le prix de 18.975€ approuvé par le CC le 01/02/2017						
222100	Installations techniques	50 141,91	129 858,09	8 000,00	200 000,00		
222100/99001	Mise en conformité du captage de la source à Brouch/Zittig	50 141,91	129 858,09	8 000,00	200 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/631/	631 Captage						
	<p>Obligation légale de mise en conformité du captage jusqu'au 31.12.2014 afin de pouvoir continuer à affecter l'eau à la consommation humaine. Le cbé a procédé à une visite des lieux en date du 24 novembre 2011 en présence de l'Adm. de la Gestion des Eaux et de BEST. Le coût total des travaux à réaliser le cas échéant est évalué à 65.000€ (les frais accessoires comme p.ex. l'acquisition de terrains ne sont pas inclus).</p> <p>Par sa décision en date du 22 février 2013 le cbé a chargé le bureau BEST des travaux et services pour la détermination de la zone de protection de la source de Brouch (SCC-122-01) [honoraires estimés à 48.000€ htva].</p> <p>La demande de création de zones de protection d'eau souterraine (coût svt devis:90.597,60€ttc) a été avisée favorablement par l'AGE le 07/03/2014, réf.:N°14/CS/015 - Montant subsidiable:45.298,80€ttc.</p> <p>Disposition no G202/14 du 22/04/2014 du Min. de l'Environnement Des forages de reconnaissance ont été effectués.</p> <p>Le décompte de l'année 2014 de la Chambre d'Agriculture s'est élevée à 5.191,66€.</p>						
	Total 631	69 116,91	129 858,09	8 000,00	200 000,00		
4/634/	634 Stockage						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
<i>211000/99001</i>	<i>Frais d'études d'infrastructure et d'aménagement Réservoir d'eau de Boudler</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
	<p>Par sa décision 06/2014 du 04 juin 2014 le cbé a chargé BEST de la restructuration du réseau de distribution d'eau potable (renouvellement du réservoir de Boudler, optimisation de l'exploitation du déversement de la source Brouch, Mélange d'eaux accusant des compositions chimiques et notamment des duretés différentes, Restructuration du réseau dans le but de créer une zone de distribution unique approvisionnée conjointement par les deux réservoirs), coût forfaitaire:9.000€ ht; appr. MI du 16/09/2014, réf.:83/14/CAC.</p> <p>2019:Réalisation prévue sub 4/634/222100/16003</p>						
<i>211000/99002</i>	<i>Frais d'études d'infrastructure et d'aménagement Réservoir d'eau de Wecker</i>	<i>0,00</i>	<i>10 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>10 000,00</i>		
	<p>cf. commentaire sub 4/634/211000/9901</p> <p>Pourparlers en cours conc. la location d'une cuve par le SIAEG. étude à réaliser ensemble avec SIAEG, SIDERE et AC GREVENMACHER</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/634/	634 Stockage						
222100	Installations techniques	44 345,10	335 654,90	20 000,00	800 000,00		
222100/16003	Installation d'un nouveau réservoir d'eau à Boudler	44 345,10	335 654,90	20 000,00	800 000,00		
	Projet à réaliser suite à la préétude réalisée (cf. article 4/634/211000/99001) 2016:Le projet/devis devra être soumis au CC pour approbation.Il est prévu d'installer une cuve en inox d'un volume de 500 m3 sur le site où se trouve le bassin existant.Le coût est estimé à 1.144.000€ttc, honoraires inclus. 2017: Approbation des plans et devis du projet définitif (1.731.600€, TVA et honoraires compris) par le conseil communal le 10/04/17. Approbation par la Ministère de l'Intérieur en date du 05/05/17, réf. no 83/17/CAC. 2018: suivant le procès-verbal d'adjudication publique du 25 avril 2018, le montant total des travaux de gros oeuvre s'élève à 1.078.006,33€ (TTC) Vu la commande du 3 septembre 2018 passée à UVB Universal Bau SARL, les travaux de gros-oeuvre commenceront début 2019.						
	Total 634	44 345,10	345 654,90	20 000,00	810 000,00		
4/635/	635 Distribution						
222100	Installations techniques	558 068,92	641 044,53	228 406,00	300 000,00		
222100/09003	Assainissement de Hagelsdorf - ventilation eau potable	0,00	165 000,00	50 000,00	200 000,00		
	cf. commentaire sub 4/520/222100/09003						
222100/13002	Redressement de la Haaptstrooss et du Härebiërg à Wecker - ventilation eau potable	443 023,21	20 090,24	2 000,00	0,00		
	anc.1212/2133/001 cf.commentaire sub 4/520/222100/13002						
222100/13004	Renouvellement de la traversée de Brouch - ventilation eau potable	78 594,22	76 405,78	76 406,00	0,00		
	cf.commentaire sub 4/520/222100/13004						
222100/15002	Travaux aux alentours du terrain de football - ventilation eau potable	1 532,10	49 467,90	0,00	0,00		
	cf. commentaire sub 4/821/221200/15002 La partie concernant la conduite d'eau se chiffre à quelque 40.000€.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/635/	635 Distribution						
222100/16001	Travaux à réaliser sur le tronçon de la Kiirchestrooss à partir de la Haaptstrooss jusqu'à la place de l'église à Biwer - ventilation eau potable cf. commentaire sub 4/624/221313/16001	34 919,39	315 080,61	100 000,00	0,00		
222100/18001	Redressement de la rue Scheierbiereg à Biwer - ventilation eau potable	0,00	15 000,00	0,00	10 000,00		
222100/19006	Installations techniques de réseaux: Eau 2019: Mise en conformité des infrastructures ferroviaires en gare de Wecker. Suivant convention CFL, mise en place d'une 3ème voie. Travaux préparatifs: Déviation des réseaux	0,00	0,00	0,00	90 000,00		
	Total 635	558 068,92	641 044,53	228 406,00	300 000,00		
4/639/	639 Autre alimentation en eau						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	2 929,45	1 000,00	0,00	1 000,00		
211000/99001	Etude du réseau d'eau potable de la commune Compris dans l'étude figurant à l'article 4/634/211000/99001	2 929,45	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Total 639	2 929,45	1 000,00	0,00	1 000,00		
4/640/	640 Eclairage public						
222100	Installations techniques	59 316,54	81 853,46	45 000,00	0,00		
222100/99001	Mise en place d'un éclairage pour passages pour piétons Mise en place d'un éclairage adéquat près des passages pour piétons sur la N14 à Biwer.	1 170,00	0,00	0,00	0,00		
222100/99002	Installation d'un éclairage public chemin "Om Knapp" à Biwer projet réalisé en 2017	58 146,54	21 853,46	0,00	0,00		
222100/99003	Installation d'un éclairage public chemin du terrain de football jusqu'à la gare de Wecker	0,00	60 000,00	45 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/640/	640 Eclairage public						
	Total 640	59 316,54	81 853,46	45 000,00	0,00		
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221100	Terrains	330,00	3 500,00	3 250,00	1 000,00		
221100/99001	Emprises - voirie CR	330,00	1 000,00	2 500,00	1 000,00		
	Projets Wecker et Hagelsdorf. 2017: Wecker; 2018: Hagelsdorf						
221100/99002	Acquisition de terrains nus	0,00	2 500,00	750,00	0,00		
	Terrain Marcel WEIS RÜB Biwer 2019: en cours						
221100/99003	Acquisition de terrains nus non affectés (droit de préemption)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Svt décision CC 03/2009-8 du 16 juin 2009. Droit de préemption dans le cadre de la promotion de l'habitat et création d'un pacte logement. Acquisition du terrain 809/6097, section C de Biwer, lieu-dit 'am kuurze Bësch', d'une contenance de 4,14ha et adjacent au périmètre d'agglomération. Consignation numéro 15-1-J021-0003 faite en exécution de l'arrêt rendu le 11 juin 2015 par la Cour de cassation dans le cadre du litige CdB-Colson/Schmit.						
	Total 650	330,00	3 500,00	3 250,00	1 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
291500	Dotation au fonds de réserve logement	0,00	0,00	0,00	0,00		
291500/99001	Dotation au fonds de réserve pacte logement	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Circulaire 2749 MI du 12/12/2008 Convention signée en date du 29 avril 2009 svt arrêté ministériel du 01/10/2014 le montant de 95.040€ a été accordé à titre de participation de l'Etat au financement du coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre d'habitants. Circulaire 3195 sub 8.3. Fonds de réserve pacte logement Circulaire 3298 sub 5.3. Fonds de réserve pacte logement						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	Total 690	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 6	3 266 855,27	2 990 827,18	1 416 204,00	2 552 500,00		
4/821/	8 Loisirs, culture et culte						
	821 Terrains de sports						
221200	Agencements et aménagements de terrains	534 823,62	188 230,20	188 230,00	0,00		
221200/15002	Terrain de football	534 823,62	188 230,20	188 230,00	0,00		
	Par sa décision du 29 avril 2015 le cbé a chargé best Ingénieurs-Conseils du réaménagement du terrain de football principal et des alentours (appr. MI du 29.10.2015, réf.:153/CAC). Le projet/devis a été approuvé par le CC le 15.09.2015 (04/2015-5). Le coût total s'élève à 1.157.000€ ttc (frais d'études et honoraires inclus). La partie concernant le terrain de football se chiffre à 840.150,74€. Dès que le projet aura été approuvé par l'autorité supérieure (les avis SFP et Min. des Sports font encore défaut) la mise en adjudication des travaux sera lancée. -Adjudication du 22 juin 2016 approbation Min. de l'Int. du 17 août 2016 N° 818x09d55-153/16/CAC.						
223410	Mobilier	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
223410/99001	Acquisition de conteneurs - équipement collectif	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
	2019: nécessité de remplacer les conteneurs très rouillés dont l'acquisition s'est faite en 2011 et dont la durée de vie était prévue pour 2 ans.						
	Total 821	534 823,62	188 230,20	188 230,00	120 000,00		
4/823/	823 Piscines						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/99001	Installations techniques de réseaux: Autres	0,00	0,00	0,00	0,00		
	2016:Mise en place d'un système d'alarme (1/3 de la dépense						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/823/	823 Piscines						
	totale; à voir ensemble avec l'installation également prévue au nouvel atelier et au hangar).						
	Total 823	0,00	0,00	0,00	0,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	20 000,00	0,00	35 000,00		
<i>211000/99001</i>	<i>Frais d'études dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre culturel dans la zone 'Grousswiss'</i>	0,00	20 000,00	0,00	35 000,00		
	Total 831	0,00	20 000,00	0,00	35 000,00		
4/850/	850 Cultes						
223420	Œuvres d'art	260 743,17	75 000,00	75 000,00	0,00		
<i>223420/99001</i>	<i>Restauration d'éléments artistiques à la chapelle de Boudler</i>	260 743,17	75 000,00	75 000,00	0,00		
	Par sa délibération 04/2013-11 du 17/06/2013 le CC a demandé le classement comme monument national de la chapelle des Quatorze Saints Auxiliaires de Boudler. La Commission des sites et monuments nationaux a rendu un avis positif à ce sujet (Courrier du Min. de la Culture du 30/04/2014). Par sa décision du 27/04/2014 le cbé a chargé HLG s.à r.l. de la mission d'ingénieur civil des travaux de réfection de la chapelle (Honoraires:18.339,05€ttc); appr. MI du 16/09/2014, réf.:8/14/CAC). Par sa décision du 27/04/2014 le cbé a chargé Siegel Schleimer s.à r.l. de la mission d'ingénieur du génie technique des travaux de restauration et de rénovation de la chapelle (Honoraires:12.959,37€ttc); appr. MI du 06/10/2014, réf.:8/14/CAC). Le projet/devis portant sur un coût de 313.241,62€ ttc sera soumis pour approbation au CC le 14/12/2015. Le coût d'un éventuel renouvellement de la façade n'est pas compris dans le devis. Etant donné qu'il s'agit d'un monument classé, une étude (honoraires prévus au devis), devra être faite auparavant. Les travaux pourront être mis en oeuvre dès le 1er trimestre 2016. y inclus cage entrée à réaliser et panneau informatif						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/850/	850 Cultes						
	Total 850	260 743,17	75 000,00	75 000,00	0,00		
	Total général 8	795 566,79	283 230,20	263 230,00	155 000,00		
4/911/	9 Enseignement						
	911 Education précoce						
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>223500/99001</i>	<i>Matériel informatique (hardware)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 911	0,00	0,00	0,00	0,00		
4/912/	912 Education préscolaire						
223410	Mobilier	793,26	2 500,00	0,00	0,00		
<i>223410/99001</i>	<i>Acquisition de mobilier pour l'école préscolaire</i>	793,26	2 500,00	0,00	0,00		
223500	Matériel informatique (hardware)	23 083,07	2 500,00	0,00	6 000,00		
<i>223500/99001</i>	<i>Acquisition de matériel informatique pour l'école préscolaire</i>	23 083,07	2 500,00	0,00	6 000,00		
	Suivant demande du personnel enseignant 2017: beamers 2019: Acquisition de visualiseurs de bureau destinés à remplacer les anciens projecteurs "overhead"						
	Total 912	23 876,33	5 000,00	0,00	6 000,00		
4/913/	913 Enseignement primaire						
222200	Machines	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00		
<i>222200/99001</i>	<i>Acquisition d'un nouveau copieur</i>	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/913/	913 Enseignement primaire						
	nouveau copieur (y inclus imprimante) central pour l'enseignement primaire Zentraler Multifunktionsprinter						
223410	Mobilier	9 488,00	15 000,00	0,00	0,00		
223410/99001	Acquisition de mobilier pour l'école primaire	9 488,00	15 000,00	0,00	0,00		
	2016:Aménagement d'une bibliothèque pour le personnel enseignant.Acquisition de bancs/pupitres en cas de besoin. -Suivant demande du personnel enseignant 12 bancs + mobilier bibliothèque						
	Total 913	9 488,00	32 000,00	17 000,00	0,00		
4/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	45 000,00	35 000,00	0,00		
221311/99001	Complexe scolaire: transformation d'un local sanitaire en bibliothèque pour les enseignants	0,00	45 000,00	35 000,00	0,00		
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	45 000,00		
222100/99002	Installations techniques de réseaux: Electricité Interconnection des différentes centrales d'incendie au complexe scolaire en coopération avec la protection civile	0,00	0,00	0,00	45 000,00		
	Total 919	0,00	45 000,00	35 000,00	45 000,00		
	Total général 9	33 364,33	82 000,00	52 000,00	51 000,00		
	TOTAL GENERAL	8 540 621,80	11 996 523,68	10 066 283,96	6 896 138,18		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice. Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Charges sociales		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99001	Charges sociales: Autres charges sociales patronales	58 706,26	60 000,00	55 490,38	60 000,00		
	Dépense globale à ventiler	58 706,26	60 000,00	55 490,38	60 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/623000/99001	Charges sociales 5,12%- 5,12%			2 841,11	3 072,00		
3/131/623000/99001	Charges sociales 17,94%- 17,94%			9 954,97	10 764,00		
3/411/623000/99001	Charges sociales 7,69%- 7,69%			4 267,21	4 614,00		
3/412/623000/99001	Charges sociales 0,64%- 0,64%			355,14	384,00		
3/510/623000/99001	Charges sociales 3,85%- 3,85%			2 136,37	2 310,00		
3/520/623000/99001	Charges sociales 3,20%- 3,20%			1 775,69	1 920,00		
3/624/623000/99001	Charges sociales 27,59%- 27,59%			15 309,80	16 554,00		
3/626/623000/99001	Charges sociales 2,56%- 2,56%			1 420,55	1 536,00		
3/639/623000/99001	Charges sociales 12,82%- 12,82%			7 113,87	7 692,00		
3/821/623000/99001	Charges sociales 3,21%- 3,21%			1 781,24	1 926,00		
3/822/623000/99001	Charges sociales 1,28%- 1,28%			710,28	768,00		
3/823/623000/99001	Charges sociales 3,85%- 3,85%			2 136,38	2 310,00		
3/831/623000/99001	Charges sociales 1,92%- 1,92%			1 065,42	1 152,00		
3/850/623000/99001	Charges sociales 1,92%- 1,92%			1 065,42	1 152,00		
3/919/623000/99001	Charges sociales 6,41%- 6,41%			3 556,93	3 846,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Charges sociales	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total des tranches imputées		55 490,38	60 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Electricité: éclairage public, piscine, école, ...		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99001	Achats non stockés: Electricité	42 798,95	50 000,00	51 500,00	55 000,00		
	Dépense globale à ventiler	42 798,95	50 000,00	51 500,00	55 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/322/608112/99002	Achats non stockés: Electricité 4,00%- 4,00%			2 060,00	2 200,00		
3/624/608112/99002	Achats non stockés: Electricité 18,00%- 18,00%			9 270,00	9 900,00		
3/627/608112/99002	Achats non stockés: Electricité 6,00%- 6,00%			3 090,00	3 300,00		
3/821/608112/99002	Achats non stockés: Electricité 2,00%- 2,00%			1 030,00	1 100,00		
3/822/608112/99002	Achats non stockés: Electricité 2,00%- 2,00%			1 030,00	1 100,00		
3/823/608112/99002	Achats non stockés: Electricité 41,00%- 41,00%			21 115,00	22 550,00		
3/831/608112/99002	Achats non stockés: Electricité 10,00%- 10,00%			5 150,00	5 500,00		
3/919/608112/99002	Achats non stockés: Electricité 17,00%- 17,00%			8 755,00	9 350,00		
	Total des tranches imputées			51 500,00	55 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations des ouvriers		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99001	Rémunération de base ouvriers ventilation source Mehlen Aloyse, Rech Daniel, Mertens Alex, Mireku Anthony, Wagner Luc, Coos Marc, Schumacher Kim Compte 2014:longue période de maladie de D. Rech 2016:Prime unique incluse	370 151,50	375 000,00	366 565,71	375 000,00		
	Dépense globale à ventiler	370 151,50	375 000,00	366 565,71	375 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/621000/99002	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 5,12%- 5,12%			18 768,16	19 200,00		
3/131/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 17,94%- 17,94%			65 761,89	67 275,00		
3/411/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 7,69%- 7,69%			28 188,90	28 837,50		
3/412/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 0,64%- 0,64%			2 346,02	2 400,00		
3/510/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 3,85%- 3,85%			14 112,80	14 437,50		
3/520/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 3,20%- 3,20%			11 730,10	12 000,00		
3/624/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 27,59%- 27,59%			101 135,48	103 462,50		
3/626/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 2,56%- 2,56%			9 384,08	9 600,00		
3/639/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 12,82%- 12,82%			46 993,72	48 075,00		
3/821/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 3,21%- 3,21%			11 766,76	12 037,50		
3/822/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 1,28%- 1,28%			4 692,04	4 800,00		
3/823/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 3,85%- 3,85%			14 112,78	14 437,50		
3/831/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 1,92%- 1,92%			7 038,06	7 200,00		
3/850/621000/99001	Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)			7 038,06			

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations des ouvriers		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/621000/99001	1,92%- 1,92% Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 6,41%- 6,41%			23 496,86	7 200,00 24 037,50		
	Total des tranches imputées			366 565,71	375 000,00		

**TABLEAU COMPARATIF
DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX**

Budget rectifié 2018		Budget 2019	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2018

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	368 056,55	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	6 066 579,53	1 118 829,63		
2	Protection sociale	18 000,00	468 058,94		
3	Ordre et sécurité publics	1 500,00	73 239,38		
4	Affaires économiques	200 540,34	202 403,37		
5	Protection de l'environnement	515 760,00	608 073,96		
6	Logements et équipements collectifs	384 587,50	636 793,31		
8	Loisirs, culture et culte	108 161,00	557 360,46		
9	Enseignement	0,00	359 905,10		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		7 663 184,92	4 024 664,15		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2018

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	0,00	105 444,30		
2	Protection sociale	2 314 650,00	3 570 000,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	17 500,00		
4	Affaires économiques	1 101 433,55	3 006 047,52		
5	Protection de l'environnement	450 701,00	1 635 858,14		
6	Logements et équipements collectifs	639 799,00	1 416 204,00		
8	Loisirs, culture et culte	58 927,00	263 230,00		
9	Enseignement	0,00	52 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		4 565 510,55	10 066 283,96		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	6 427 788,97	1 256 403,14		
2	Protection sociale	17 335,00	610 850,00		
3	Ordre et sécurité publics	3 000,00	117 250,00		
4	Affaires économiques	227 241,07	214 000,50		
5	Protection de l'environnement	543 311,00	633 216,78		
6	Logements et équipements collectifs	433 062,27	690 194,50		
8	Loisirs, culture et culte	112 385,00	664 903,00		
9	Enseignement	2 000,00	347 733,50		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		7 766 123,31	4 534 551,42		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	71 000,00	550 060,00		
2	Protection sociale	810 000,00	300 000,00		
3	Ordre et sécurité publics	3 000,00	10 000,00		
4	Affaires économiques	2 436 000,00	1 851 578,18		
5	Protection de l'environnement	455 354,00	1 426 000,00		
6	Logements et équipements collectifs	117 500,00	2 552 500,00		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	155 000,00		
9	Enseignement	0,00	51 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		3 892 854,00	6 896 138,18		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2018

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	7 663 184,92	4 565 510,55		
Total des dépenses	4 024 664,15	10 066 283,96		
Boni propre à l'exercice	3 638 520,77			
Mali propre à l'exercice		5 500 773,41		
Boni du compte 2017	3 659 344,90			
Mali du compte 2017				
Boni général	7 297 865,67			
Mali général		5 500 773,41		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 5 500 773,41	+ 5 500 773,41		
Boni présumé fin 2018	1 797 092,26			
Mali présumé fin 2018				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	7 766 123,31	3 892 854,00		
Total des dépenses	4 534 551,42	6 896 138,18		
Boni propre à l'exercice	3 231 571,89			
Mali propre à l'exercice		3 003 284,18		
Boni présumé fin 2018	1 797 092,26			
Mali présumé fin 2018				
Boni général	5 028 664,15			
Mali général		3 003 284,18		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 3 003 284,18	+ 3 003 284,18		
Boni définitif	2 025 379,97			
Mali définitif				

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du

Date de l'annonce publique
de la séance

Présents:

Date de la convocation des
conseillers

Absents: a) excusés

b) sans motif

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2018 et au budget de l'exercice 2019;

Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;

Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

|

le budget rectifié de l'exercice 2018

le budget de l'exercice 2019

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Biwer, le

Le Bourgmestre,

Marc Lentz

Le Secrétaire,

Pierre Bayonnove

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

Brm.- Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur - aux fins d'apurement.

Biwer, le _____

Le Bourgmestre

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 124 et 170 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2018 et le budget de l'exercice 2019 conformément aux tableaux récapitulatifs.

Luxembourg, le _____

Le Ministre de l'Intérieur,